

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 64 (1979)  
**Heft:** 1

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messager Raiffeisen



## Au seuil du dernier quart de siècle d'activité de l'Union suisse Confiance et optimisme

Pour notre pays également, l'année 1978 fut marquée du sceau de la récession. Nos industries d'exportation, notamment, handicapées par le fléchissement général de la demande, la concurrence sans cesse croissante de pays jusqu'ici uniquement preneurs, mais transformés petit à petit en coproducteurs d'articles, de machines et autres biens de consommation dont nous revendiquions autrefois l'unique paternité, le cours élevé de notre franc, connurent des difficultés qu'il serait vain de vouloir minimiser car si le bon vieux slogan « Quand le bâtiment va, tout va » a gardé toute sa force d'expression, il est tout aussi vrai que l'effritement du volume des exportations de quelques branches d'activité seulement influe sur la situation économique d'un pays dont les citoyens ne se contentent plus de traire leur vache et de vivre paisiblement. Certes, sur les graphiques de nos hommes de science, les courbes de l'évolution du chômage, de la réduction des horaires de travail, des licenciements n'ont pas suivi celles de quelques pays d'Europe et d'autres continents. Cependant, pour les personnes touchées par les mesures d'économie, de restructuration ou de rationalisation, une mise à la retraite prématurée, un congédiement, même s'il peut

après coup être épongé par un recyclage plus ou moins rapide, plus ou moins heureux, sont toujours douloureux et causent inévitablement une cassure dans une vie professionnelle parfois déjà longue, ardue et méritoire.

1978, en revanche, a été une belle année pour notre mouvement Raiffeisen qui a marqué en trois étapes le 75<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Union suisse.

Il y eut d'abord, en mars, la publication de l'ouvrage commémoratif « 75 ans Raiffeisen », diffusé non seulement dans les cercles touchés par notre mouvement coopératif mais offert encore aux autorités fédérales et cantonales, aux principaux établissements financiers, aux grandes organisations économiques ainsi qu'aux hautes écoles et à la presse. Ne se limitant pas à un simple historique de notre organisation centrale, abordant encore des problèmes brûlants d'actualité, issus de la conjoncture économique helvétique, traités par des personnalités et des spécialistes éminents, cette brochure a été accueillie avec bienveillance et sympathie. Sa parution fut soulignée d'excellente façon par de nombreux journaux et périodiques. Nous sommes autorisés à croire que ce livre a contribué à raffermir la popularité de bon

# 1

Organe officiel  
de l'Union suisse  
des Caisses  
Raiffeisen

Paraît  
chaque mois  
64<sup>e</sup> année  
Lausanne  
Janvier 1979

**Rédacteur responsable**  
Paul Puipe, secrétaire  
de l'Union suisse  
des Caisses Raiffeisen  
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

**Impression**  
GRAFIPRESS  
Imprimerie Raymond Fawer SA  
1020 Renens VD

**Régie des annonces**  
Annonces Suisses SA,  
9001 Saint-Gall et succursales

**Service des abonnements**  
(changements d'adresses, nouveaux  
abonnements des Caisses  
affiliées, etc.) :  
Union suisse des Caisses Raiffeisen  
9001 Saint-Gall

Au sommaire de ce numéro :

**Union Internationale Raiffeisen  
(UIR)**  
Page 2

**L'initiative sur les banques**  
Page 5

**Possibilités de collaboration entre  
les Caisses Raiffeisen locales  
et l'Union centrale**  
Page 8

**Le coin du français : Germanismes I**  
Page 13

**Promotion de fin d'année à  
l'Union suisse**  
Page 14

**61<sup>e</sup> assemblée des délégués de  
Fribourg romand**  
Page 16

**Séminaire pour les gérantes et  
les gérants des Caisses Raiffeisen  
neuchâtelaises**  
Page 20

aloï de notre mouvement, à améliorer son image de marque.

Il sied également de relever le succès du séminaire du 75<sup>e</sup> anniversaire des 6 et 7 avril 1978, organisé en étroite collaboration avec l'École des hautes études économiques et sociales de Saint-Gall et qui a suscité des prises de position et des réactions favorables de la part de milieux importants et influents.

Finalement, signalons comme troisième et dernier point culminant: la célébration officielle du 75<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de l'Union suisse lors du Congrès de Lucerne, les 2 et 3 juin. Ces belles et attachantes journées, auxquelles participèrent 2700 délégués de nos Caisses et Banques Raiffeisen, entourés d'hôtes de marque de Suisse et de l'étranger, de représentants de nos plus hautes autorités, parmi lesquels la présence de M. Georges-André Chevallaz, conseiller fédéral et ministre des finances, fut particulièrement remarquée et appréciée, ont permis de se réjouir à l'énoncé de tout ce qui a été réalisé en trois quarts de siècle d'existence de notre mouvement, de rappeler ses débuts laborieux, puis son essor harmonieux et sans faille et de tirer de précieux enseignements pour l'avenir.

Le souvenir de cette année faste doit nous inciter à persévérer dans la voie tracée par nos anciens qui ne furent pas épargnés par les peines et les difficultés, l'alternance des périodes de disette et d'années grasses. Sans se laisser décourager par les revers ou éblouir par les succès, ils menèrent le bon combat pour l'amélioration des conditions de larges couches de la population du pays. Les résultats acquis doivent nous donner confiance et nous permettre d'envisager l'avenir avec optimisme.

Cette conviction intime est renforcée par quelques données de la statistique de 1977 que nous relèverons une dernière fois dans ces colonnes:

— 208 000 coopérateurs, solidairement et indéfiniment responsables, témoignent en toute sérénité de leur foi — confirmée par les faits — dans la valeur des conceptions coopératives de l'effort personnel et de la solidarité, dont la mise en pratique, dans la

vie de tous les jours, a valu à notre mouvement d'accéder à une place enviable dans l'économie de notre communauté nationale.

- Plus d'un million de déposants nous donnent de salutaires leçons: « Plus nous serons unis, plus nous seront forts ». « La coopération est réellement la grande force des humbles et des modestes ». « Les petits ruisseaux font les grandes rivières ».
- Près de 150 000 débiteurs bénéficient des avantages d'un crédit direct, rationnel et avantageux, alimenté par l'épargne de la circonscription coopérative qui l'a produite. L'argent du village, de la paroisse ou de la commune est mis à la disposition de sa population, sans détours sinueux et coûteux.
- Un fonds de réserve de près de 350 millions de francs remplit non seulement la fonction d'agent de sécurité, de capital de garantie qui lui est dévolue par le législateur. Son rendement — puisque personne n'en demande intérêt — profite directement, sous forme de conditions avantageuses allouées aussi bien aux déposants qu'aux emprunteurs, à tous les membres de la famille raiffeiseniste du lieu.

— Enfin, la somme globale des bilans des Caisses et des Banques Raiffeisen suisses, de 10,2 milliards de francs constitue une performance à laquelle les vaillants ouvriers de la première heure n'auraient jamais osé rêver. Elle est bien l'expression de la sympathie et de la bienveillance qui nous sont témoignées et dont nous saurons, à l'avenir encore, nous montrer dignes.

Les raiffeisenistes des années 70 savent, eux aussi, que cette confiance est due de façon prépondérante aux principes coopératifs ancrés dans les statuts de leurs institutions. Le sentiment de sécurité qui se dégage de leur charte fondamentale a, au cours des ans, renforcé le grand public dans la conviction que la Caisse Raiffeisen — tout en étant partiellement une affaire — est avant tout une œuvre, une œuvre bénéfique dont la grande ambition est de créer dans nos villages une société toujours plus humaine et plus fraternelle.

Nous abordons l'année 1979 avec confiance, car notre mouvement coopératif d'épargne et de crédit a un magnifique avenir devant lui pour autant qu'il sache garder son cachet et assurer son essor par le respect sans compromission de ses principes fondamentaux éprouvés.

—pp—

## Union Internationale Raiffeisen (UIR)

**Quatrième assemblée générale et  
Journée mondiale Raiffeisen  
des 25 et 26 septembre 1978 à Wiesbaden**

**Qu'est-ce que l'Union Internationale Raiffeisen ?**

En signe de respect et de reconnaissance envers

**Friedrich Wilhelm Raiffeisen**

le fondateur et pionner

d'un mouvement coopératiste mondial

Dans le but de fusionner toutes les organisations unies par cette idée en une communauté

Dans la conviction d'avoir à veiller au maintien et à l'encouragement de cette idée, de même qu'à son développement ultérieur pour les futures générations

Les organisations coopératives du système Raiffeisen ont décidé, à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de F.W. Raiffeisen, la fondation de cette association internationale, et elles invitent toutes les organisations du monde se basant sur les mêmes principes et travaillant dans le même esprit à s'y rallier

Préambule des statuts de l'UIR, dont l'article premier en définit le but de la manière suivante :

« L'association « Union internationale Raiffeisen » a pour but :

de représenter les idées de F.W. Raiffeisen dans le public et d'encourager leur réalisation dans le monde par des moyens opportuns, de promouvoir des échanges constants d'idées et d'expériences de ses membres et de créer en particulier à cet effet un Centre de documentation ».

La quatrième assemblée générale de l'UIR, rehaussée d'une manifestation solennelle marquant le dixième anniversaire de sa fondation, eut lieu sous la présidence de M. Arnold Edelmann (Suisse) aux dates indiquées ci-avant à Wiesbaden, station thermale de réputation mondiale et capitale de l'Etat de Hesse en République fédérale allemande. L'ordre du jour fut liquidé sans accroc. N'ayant pas l'intention de servir à nos lecteurs un procès-verbal circonstancié de la partie administrative, nous nous bornerons à signaler qu'au cours des derniers exercices des organisations coopératives d'Australie, du Canada, de la Turquie, de l'Inde et du Paraguay sont venues renforcer les rangs, portant à 57 l'effectif des membres de l'UIR.

La manifestation solennelle du 26 septembre 1978 fut honorée de la présence d'hôtes de marque qui apportèrent tour à tour aux participants le salut, les encouragements et les vœux de leurs mandants. Citons dans l'ordre :

MM.

- Holger Börner, président du gouvernement de l'Etat de Hesse,
- Otto Graf Lambsdorff, ministre fédéral de l'économie (Bonn),
- Rudi Schmitt, premier bourgmestre de Wiesbaden,
- Roger Kerinéc, président de l'Alliance coopérative internationale,
- B.S. Vishwanatan, président de l'Union coopérative de l'Inde.

Le président de la République fédérale allemande, M. Walter Scheel, avait tenu à manifester sa sympathie par l'envoi d'un télégramme.

En guise d'historique de l'UIR nous reproduisons ci-après de larges extraits de l'allocution présidentielle « *L'Union internationale Raiffeisen à 10 ans* » de M. Arnold Edelmann, directeur de l'Administration centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen :

« Le 30 mars 1968, donc le jour même du 150<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Friedrich Wilhelm Raiffeisen, diverses personnalités dirigeantes de 20 organisations coopératives représentant 10 pays euro-

péens, réunies dans le musée de la circonscription de Neuwied, signèrent les premiers statuts de l'Union internationale Raiffeisen. Cette union, créée « dans le respect et la reconnaissance envers Friedrich Wilhelm Raiffeisen, le fondateur et précurseur du mouvement coopératif mondial », conclue sur une base internationale, fut proclamée au cours d'une cérémonie commémorative en l'Eglise Saint-Paul, de Francfort, à l'occasion de la première Journée mondiale Raiffeisen de juin 1968, convoquée sur l'initiative de M. Théodore Sonnemann, à l'époque président de la Fédération Raiffeisen allemande, et à laquelle participaient quelque 5.000 cadres de coopératives venus de 71 pays.

Certes, 10 ans d'activité ne sont pas, pour une association internationale, une raison de fêter particulièrement son anniversaire. Cela lui permet, toutefois, de voir et de vérifier comment les objec-

tifs de Raiffeisen. Cet idéal ne peut être réalisé pleinement sans une heureuse alliance de la matière et de l'esprit, car « sans l'esprit la matière est sans but et sans la matière l'esprit est inopérant. »

Dans les pays industrialisés, la sauvegarde et la promotion des idées de Raiffeisen, dans les coopératives et leurs fédérations régionales, est une tâche aussi importante, nécessaire, voire permanente des responsables, de même que le respect et la diffusion de ces idées dans le cadre de l'aide aux pays en voie de développement. Plus l'industrialisation et l'automatisation progressent dans les pays très développés, plus nous devons être conscients de notre responsabilité réciproque, de notre destin commun. Dans les pays en voie de développement, ce sont la solidarité des coopératives et la responsabilité de tous qui ont permis aux petits et aux faibles d'avoir



Au micro, M. Arnold Edelmann, pendant la lecture du discours d'ouverture. Puis, de gauche à droite : MM. Werner Schiffgen, secrétaire général de l'UIR, Richard Westermacher, président de l'Union Raiffeisen Rhein-Main, Félix Viehhof, président de la Banque coopérative allemande, G. Van den Berg, président de CE-BECO, Rotterdam.

tifs que lui avaient fixés ses fondateurs ont été poursuivis, ont pu être réalisés dans ce laps de temps relativement court, d'examiner aussi ce qui reste à faire, peut-être à mieux faire. En s'associant au sein de l'Union internationale Raiffeisen, ses fondateurs voulaient « cultiver la pensée de Friedrich Wilhelm Raiffeisen, la défendre publiquement et œuvrer mondialement pour sa réalisation par des moyens modernes » et, à cet effet, « permettre un échange permanent de vues et d'expériences entre ses membres en créant en particulier, à cette fin, un centre de documentation ». Devant ces objectifs, l'homme pensant essentiellement en termes d'économie et d'action peut en ressentir l'absence d'activités économiques. Mais ce sont bien ces activités que les fondateurs voulaient éviter. Ils ne voulaient pas faire concurrence aux organisations et aux activités d'ordre économique existant déjà dans le cadre des mouvements coopératifs des divers pays, mais, au contraire, combler simplement une lacune, en créant une association, un mouvement qui se sente appelé à sauvegarder la *pensée coopérative* afin que celle-ci ne sombre pas dans le remous des activités économiques, des buts matériels. Les coopératives Raiffeisen ne parviennent pas à atteindre leur but si toutes leurs activités ne sont pas inspirées, gui-

part au processus de développement économique. Cette conception de l'amour du prochain qu'ont les coopératives est en même temps le garant d'une stabilité non seulement de la vie économique mais également de la vie politique et sociale. C'est pourquoi, dès le départ, l'Union internationale Raiffeisen a tenu à encourager et à faciliter l'aide des coopératives dans les pays en voie de développement.

Qu'a donc réalisé, en pratique, cette Union au cours de ses 10 années d'activité ? Bien entendu, ces activités ne sauraient être représentées par des schémas et leur succès ne s'exprime pas en chiffres. Les énumérations ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient traduire leurs résultats. Toutefois, ceci ne saurait diminuer leur importance aux yeux de tous ceux qui sont convaincus de la valeur de l'idéal coopératif de Raiffeisen et pour qui celui-ci est une nécessité absolue de l'activité des coopératives. Solidarité, sens de la communauté, conscience d'une responsabilité envers les autres, ce ne sont pas là de vains mots mais des valeurs fondamentales pour une coexistence pacifique et heureuse de tous les hommes, à tous les niveaux.

Un chiffre indique toutefois l'intérêt et l'écho qu'a recueillis l'idée d'une asso-

ciation des organisations Raiffeisen en une Union internationale Raiffeisen, à savoir le nombre de ses membres dans le monde entier. Il est passé, depuis sa création, de 20 organisations coopératives, à 43 membres à part entière dans 27 pays de 4 continents, ainsi qu'à 12 membres promoteurs dans 9 Etats.

Nous avons eu de nombreux échanges de vues et d'expériences au cours des séances du comité directeur de l'Union internationale Raiffeisen, avec les membres non représentés en son sein lors des assemblées générales qui ont lieu tous les trois ans et, en particulier, par les rapports d'orientation, que nous publions chaque année dans 2 ou 3 numéros de nos « Informations » et que nous faisons parvenir à tous nos membres et aux autres intéressés. Au cours de ces 10 années, nous avons mis en place à Bonn un important centre de documentation qui est à la libre disposition de tous les membres et de tous ceux qui s'intéressent aux problèmes des coopératives. Dans le but de propager et d'intensifier l'idéal coopératif nous avons participé en Asie, à savoir à Bombay, à la création et à l'aménagement d'un centre d'information Raiffeisen. Le désir de s'informer, d'avoir un échange de vues et d'expériences avec l'Union internationale Raiffeisen ne cesse de grandir, comme le prouve le nombre sans cesse croissant de visiteurs du monde entier qui entrent en contact avec notre secrétariat général à Bonn.

Nous avons également essayé d'étendre cet échange d'expériences et d'informations au-delà des limites de nos propres organisations membres et sommes entrés en contact avec d'autres organisations internationales comme le Comité de Liaison International de la Coopération d'Epargne et de Crédit, dont la présidence est assurée par un membre du comité directeur de notre UIR, le WOCCU (World Council of Credit Unions), l'ACOSCA (Association des Coopératives d'Epargne et de Crédit d'Afrique), la COLAC (Confederación Latino-americana de Cooperativas de Crédito), l'OCA (Organisation des Coopératives d'Amérique du Sud à Lima), le COGECA (Comité Général de la Coopération Agricole de la Communauté économique européenne) etc, pour n'en nommer que quelques-unes.

Actif, le comité directeur l'a été également par la participation de ses membres ou d'autres représentants de leurs organisations à la formation de cadres de coopératives. Notre collaboration a permis d'organiser des séminaires de plusieurs jours en Turquie et en Espagne ; nous avons également participé à des séminaires en Australie, en Iran et en Inde. C'est aussi au nom de ces communications de vues et d'expériences que l'Union internationale Raiffeisen a participé à l'échange de cadres entre diverses organisations coopératives. L'Union internationale Raiffeisen a reçu un signe d'estime particulier lorsque lui a été reconnu le statut d'organisation consultative des Nations Unies, statut qui lui revient en raison de ses étroites relations avec l'organisation des Nations Unies pour l'Agriculture, la FAO.

L'énumération ci-dessus ne prétend pas être exhaustive, toutefois elle donne sans doute une impression des activités mondiales qu'a engagées et développées l'Union

internationale Raiffeisen au cours des 10 années de son existence. L'importance et la valeur de ces activités peuvent être estimées et pondérées de différentes façons, selon les critères appliqués par chacun. Cela n'est pas décisif, à mes yeux. Je crois toutefois pouvoir constater que l'Union internationale Raiffeisen s'est efforcée, au cours de ces 10 années, de remplir au mieux la tâche qui lui avait été confiée par ses statuts lors de sa création.

Il est certain que nous poursuivrons et, dans la mesure du possible, amplifierons encore nos efforts. Nous espérons que d'autres organisations de type Raiffeisen se joindront à nous et viendront ainsi appuyer notre action et contribuer à la réalisation des principes coopératifs de Raiffeisen dans le monde entier. *Ces principes se situent en effet en-dehors du temps, parce qu'ils ont pour but de promouvoir la dignité humaine, en premier lieu le droit de chaque homme au bonheur et à la prospérité, son droit à avoir sa part aux décisions et aux responsabilités, de façon générale le droit à la liberté, nécessaire à l'homme pour que puissent s'épanouir toutes ses facultés.* Ces principes indiquent la voie à emprunter pour parvenir à des solutions humaines dans tous les conflits économiques, politiques ou sociaux. Sur leur base, il sera toujours possible de surmonter les tensions et les confrontations. C'est pourquoi la défense de la pensée de Friedrich Wilhelm Raiffeisen et sa diffusion dans tous les milieux de la société restent à l'avenir de belles et grandes tâches de l'Union internationale Raiffeisen.

Il y a une bonne dizaine d'années, les Banques Raiffeisen de la République fédérale allemande fusionnèrent avec les banques populaires. Il appartenait au directeur de la « Banque Coopérative allemande » d'exposer les motifs de cette concentration, dictée par l'importance prise pour ces deux groupements bancaires par l'intensification des transactions internationales découlant de la libération du commerce international, le rapprochement des marchés ainsi que l'importance, dans

ce pays, des entreprises moyennes. M. Félix Vichoff, son directeur, le fit avec le sérieux et la profondeur d'idées qui sont des traits de caractère de nos voisins de l'Est. Il aborda également les problèmes posés par la constitution éventuelle d'un fonds de réserve européen, par certaines interventions dans les domaines de la politique monétaire et du crédit et le maintien de la valeur de l'argent. Néanmoins, aussi matérialistes qu'elles puissent paraître au premier abord, toutes ces questions devront être affrontées dans l'esprit, l'idéal coopératifs que nous a légués F.-W. Raiffeisen le génial fondateur de notre mouvement coopératif. M. Vichoff le confirma de convaincante façon dans la conclusion de son exposé :

« L'idée coopérative de l'union harmonieuse d'hommes garde en tout temps sa valeur. N'oublions jamais qu'il réside plus de force dans l'association libre de personnes et dans un système économique libéral qu'il ne peut y en avoir dans le capital; cette force qui rassemble efficacement les coopératives et les classes moyennes veille en permanence à ce que notre société serve les hommes et soit régie par eux.

Notre travail est lié à de grandes responsabilités. Assumons-les dans la vie quotidienne. Cela en vaut la peine. »

Le discours de clôture de M. Th. Sonnemann, président d'honneur de l'UIR, mit le digne point final à cette imposante manifestation.

Le bilan dressé au terme de la dixième année d'activité de l'Union internationale Raiffeisen est positif, réjouissant à tous égards. Fidèle à la mission qui lui a été confiée, elle est parvenue à vulgariser l'idéal coopératif dans de nombreux pays qui étaient jusqu'ici encore des terres en friche pour notre mouvement.



Le président, M. Arnold Edelmann, salue le ministre fédéral de l'économie, M. Otto Graf Lambsdorff. Puis, de droite à gauche nous trouvons : MM. Holger Börner, (à demi-caché) président du gouvernement de l'Etat de Hesse, Th. Sonnemann, président d'honneur de l'UIR et le premier bourgmestre de Wiesbaden, Rudi Schmitt.

Elle a pu faire bénéficier de ses conseils et de ses expériences la population de contrées qui ne sont pas encore complètement développées. Enfin, l'UIR a créé des liens étroits, gage d'une concertation, qui portera certainement de beaux fruits à l'avenir, entre les organisations coopératives de maintes nations du globe, en les réunissant, à l'échelle mondiale, en une vaste association qui ne se cantonne pas dans la poursuite de buts matériels seulement mais dont la grande ambition, comme l'a si bien dit à

Wiesbaden le président du gouvernement de l'Etat de Hesse, réside dans la «réconciliation du principe économique avec le droit de tout être humain à la dignité, à sa part de responsabilité et de participation dans une sphère d'activité qui reste toujours à la mesure de l'homme.» — pp —

#### Pensée

La parole échappée s'envole sans retour.

Horace

## L'initiative sur les banques

Nous suivons régulièrement et d'assez près tout ce qui se passe dans le monde helvétique de la banque. Cela impose la lecture d'un nombre assez impressionnant de journaux, revues et autres publications, menu copieux, lourd même, mais que nous ne pouvons guère alléger si nous voulons conserver la bonne santé psychique nécessaire à l'accomplissement de nos tâches. Au besoin, nous n'hésitons pas à remonter aux sources, à nous renseigner directement auprès d'économistes, de conseillers juridiques et financiers ou d'établissements bancaires avec lesquels nous entretenons de bonnes relations. Jusqu'ici tous ont répondu à nos demandes d'information complémentaire avec autant d'empressement que de bienveillance.

L'initiative sur les banques, à laquelle nous avons réservé un premier communiqué de l'Association suisse des banquiers dans le numéro de décembre dernier, a déjà fait l'objet de nombreux commentaires dans la presse du pays. Toutes les opinions exposées ne sont pas absolument franches de parti pris, de sentimentalité même, bien compréhensibles à la lumière du fléchissement de la conjoncture. Qu'il y ait eu des excès, des fautes graves, des agissements proprement scandaleux, cela est certain et nous laissons à la justice le soin de condamner et de punir les coupables. Nous n'avons pas non plus l'intention de rechercher des excuses à ce qui n'aurait pas dû se produire. Mais, allons-nous vouer aux gémonies *tous* les administrateurs, *tous* les directeurs et gérants de *tous* nos établissements bancaires suisses parce que quelques uns d'entre eux seulement sont tombés d'autant plus bas qu'ils avaient été juchés aussi (ou même trop) haut

par le public, par une clientèle avide de placements juteux à des taux impliquant en eux-mêmes une part accrue de risques? A quelques exceptions près, que l'on trouvera du reste dans toutes les classes de toutes les formes de société, dans toutes les professions, nos banquiers, pris dans leur ensemble, sont des gestionnaires qualifiés, qui honorent leur profession et justifient la confiance mise en eux par d'aussi nombreuses qu'excellentes prestations de service. Sachons à ces occasions aussi raison garder: ces affaires, aussi regrettables qu'elles soient et que l'on met en exergue avec beaucoup de complaisance, furent, sont et resteront des cas isolés, le cercle des fautifs demeurant relativement restreint. Il serait dommage que quelques branches vermoulues empêchent de voir les arbres d'une saine et belle forêt. Nous nous proposons, si le temps utile est mis à notre disposition, d'apporter notre contribution au repolissage de l'image du monde bancaire suisse, auquel nous appartenons dans les limites de notre modeste apport.

Car, en dépit des manquements de dirigeants d'une grande banque, qui est tout de même parvenue jusqu'ici à ressortir du gouffre par ses propres moyens, sans appel à l'aide de l'Etat ou à d'autres collectivités et des défaillances de quelques établissements financiers, la participation de la banque suisse à la prospérité que nous avons connue, à l'amélioration de nos conditions de vie, a été capitale, décisive. En ce moment, où les ombres de la récession se projettent encore sur notre firmament, certains censeurs sévères et sans pitié n'hésitent pas à charger LA BANQUE de TOUS les péchés, de la rendre quasiment SEULE RES-

PONSABLE des difficultés du moment. On a forgé à cette occasion «une certaine image de la banque égoïste et opulente» («Gazette de Lausanne») dont le grand souci des dirigeants résiderait uniquement dans la réalisation de bénéfices faramineux, même au prix de l'abandon d'entreprises financées par elle au temps des vaches grasses, leur laissant maintenant le soin et le souci de surmonter par leurs seuls et propres moyens les difficultés, dues en partie du moins, à l'évolution de la conjoncture. Pour l'instant se sentent particulièrement visées nos grandes banques qui, malgré tout ce que l'on pourra leur reprocher, ont contribué d'éclatante façon aux grandes réalisations de la fin du 19e et de ce 20e siècle: moyens de communication, construction de lignes de chemin de fer, ouverture de routes, implantation d'entreprises industrielles, soutien du commerce et de l'artisanat. D'ici à faire passer ensuite au tourniquet d'autres catégories de banques — y compris nos Caisses Raiffeisen — il n'y a plus qu'un pas qui risque d'être aisément franchi au cours des débats et des discussions qui vont suivre. C'est la raison pour laquelle nous devons, nous aussi, faire entendre les deux sons de cloche, l'essor harmonieux et continu de notre mouvement ne pouvant guère se poursuivre sans heurt dans un monde bancaire terni par de trop faciles généralisations.

Les banques du pays n'ont du reste pas l'intention de se laisser scalper ou découper en morceaux sans opposer la parade qui doit stopper une vague d'assaut qui risque de s'avérer dangereuse. C'est ainsi que, lors de la conférence de presse de l'Union de Banques Suisses (UBS) de l'automne dernier, le directeur général, M. R. Holzach, a déclaré que cet établissement prenait très au sérieux l'initiative sur les banques, à laquelle il s'opposera fermement au moment opportun. A ce propos, il dit en substance: «Nous avons de nombreux arguments à faire valoir — et ces arguments porteront». M. Holzach, qui n'a pas dévoilé ses batteries pour l'instant, ajouta simplement, à propos du secret bancaire, mis et remis en question à intervalles réguliers, que ce secret fonctionne très bien et assure une protection adéquate. Il n'est du reste pas absolu: ainsi en ce qui concerne les affaires pénales il peut maintenant déjà être levé, contrairement au secret profession-

nel de professions libérales auquel personne ne semble vouloir toucher. Nous ajouterons que, personnellement, nous aussi nous sommes partisan d'une protection efficace de la sphère privée du citoyen qui doit rester l'une des tâches de tout Etat libre et démocratique. La situation matérielle, financière de chaque personne fait partie de cette sphère privée, digne de protection, même si, parfois, le secret bancaire couvre des agissements qui ne sont pas toujours en parfaite harmonie avec nos lois fiscales notamment. Mais, cela est encore une toute autre histoire qui exigerait une longue dissertation disséquant non seulement le point de vue des hautes autorités ou de quelques contempteurs, mais encore les conceptions de la grande majorité de nos concitoyens qui sont parvenus à une modeste aisance grâce à un travail acharné, à une stricte autodiscipline dans la gérance de leur budget personnel ou familial, à la plus grande parcimonie dans l'emploi de leurs revenus.

M. G. Tobler, lui aussi directeur général de l'UBS, a donné des renseignements réfutant en quelque sorte le reproche de l'abandon à leur propre sort de débiteurs éprouvés par la récession. Si la banque ne peut pas colmater toutes les brèches, empêcher toutes les liquidations, faillites et pertes d'emplois, en ce qui la

concerne — et elle n'est certainement pas la seule — l'UBS a entrepris des opérations de sauvetage qui ont certainement contribué à résoudre de lancinants problèmes financiers, à sauvegarder de nombreux emplois en intervenant directement dans l'assainissement de la situation financière d'entreprises, fidèles clientes. Il résulte d'une enquête interne que ces opérations de sauvetage, assumées en partie ou en totalité par l'UBS, ont permis de janvier 1976 à fin septembre 1978 à assurer la survie de 55 entreprises des différents secteurs, soit: industrie 22, dont 3 pour l'horlogerie, construction 11, commerce 5, tourisme 17, occupant au total 9241 personnes et affichant un chiffre d'affaires global de 1,5 milliard de francs. Les créances initiales de la banque contre ces entreprises se montaient à 333 mio, pour passer à 409 mio au moment de l'assainissement et être ramenées à 333 mio de francs une fois les opérations de sauvetage sous toit. « Coût »: 108,6 mio de francs, montant qui se décompose de la façon suivante: 50 mio abandon de créance, 51 mio transformation de crédits en capital-action, 7,6 mio réduction ou abandon d'intérêts. Dans la règle, les banques — et non seulement l'UBS — ne prennent guère ces participations au capital social. Elles n'y souscrivent qu'en cas d'absolue né-

cessité, lorsqu'elles s'avèrent indispensables à la réussite de l'assainissement entrepris.

Ajoutons que de telles mesures de soutien ne sont pas limitées au seul secteur financier. Elles englobent un examen microscopique des possibilités de survie des entreprises concernées, une étude fouillée du marché de leurs produits, de leur organisation interne, de la qualité et de la qualification des chefs et des collaborateurs à tous les échelons de la hiérarchie.

Ces renseignements remettent à leur juste place des insinuations tendant à faire avaler une toute grosse couleuvre: celle de « la banque égoïste et opulente ».

---

*Note:* On nous reprochera sans doute de vouloir jouer au défenseur de la grande banque. Nous savons que l'UBS n'a pas besoin du très modeste poids de nos avis personnels. Cependant, l'initiative sur les banques les vise toutes, y compris nos Caisses Raiffeisen. Nous n'apprécions pas les affirmations incomplètes ou inexactes, concoctées par les docteurs en sagesse économique et politique qui trônent dans les rencontres à la table ronde du café des Trois-Coins, puis sont ensuite répandues dans le grand public. Habitué à nous approvisionner à bonne source, nous nous sommes adressé à la direction de l'UBS à Zurich. Nous la remercions de sa bienveillance et de sa serviabilité.

—pp—

## Un moyen d'améliorer sa trésorerie

(Extrait d'un article paru dans le N°7/8 1978, du « Courrier UVACIM », organe officiel de l'Union vaudoise des Associations industrielles, commerciales et de Métiers à Lausanne).

**Créée en 1951, la Société interprofessionnelle de garantie (SIG) est gérée par le secrétariat de l'UVACIM, en étroite collaboration avec le Registre professionnel géré lui aussi par l'Union. Son but est d'améliorer la trésorerie des entreprises en remplaçant la retenue en numéraire par une garantie que délivre la SIG.**

### La garantie de construction

En 1977, on note une très forte augmentation du nombre de demandes des garanties. Voici le tableau de ces trois dernières années:

- 1975: 356 garanties octroyées pour Fr. 6 096 660.40.
- 1976: 333 garanties octroyées pour Fr. 8 086 070.20.
- 1977: 449 garanties octroyées pour Fr. 9 050 606.35.

Depuis le début de son activité et jusqu'à fin 1977, la SIG a délivré 4548 garanties pour un montant de Fr. 83 822 539.22. Au 31 décembre 1977, ses engagements nets se montent à Fr. 10 477 742.15. Quant aux pertes survenues, elles représentent un montant relativement minime. Depuis le début de l'activité de la société, elles sont au nombre de huit, pour un montant de Fr. 34 620.55, représentant 0,04 % du total des garanties accordées...

Bien que de caractère non commercial, la Société interprofessionnelle de garantie, pour remplir pleinement son but — éviter la retenue de garantie en numéraire de 5 % ou 10 % — doit pouvoir encore augmenter ses réserves, à notre avis insuffisantes, de même que son capital social. C'est pourquoi nous adressons un pressant appel à tous ceux qui veulent participer à notre action en souscrivant des parts sociales de Fr. 100.—. Ils feront ainsi preuve

de solidarité à l'égard d'un secteur économique qui représente environ le cinquième de la population active vaudoise.

La gérance de la Société interprofessionnelle de garantie est à disposition de toute entreprise, inscrite au Registre professionnel, membre de son association professionnelle et réputée pour la bienfaisance de ses travaux. Tout renseignement est fourni par le secrétariat: avenue Jomini 8, 1004 Lausanne, ☎ 021/36 18 71.

H. M.

N.d.l.r.

Pour deux raisons précises, ce communiqué intéressera certainement les dirigeants des Caisses membres de notre Coopérative de cautionnement qui accorde également des « Garanties pour artisans ». Dans son rapport annuel à l'assemblée générale du 2 juin 1978 à Lucerne son gérant, M. C. Wäschle déclarait: « Dans le dessein d'être précis, il y a lieu de

relever qu'une partie des 32 mios de francs d'engagements garantis uniquement par la garantie de la coopérative était représentée par les « Garanties pour artisans », dont le risque est **minime.** »

Par ailleurs, il relevait toute l'importance de l'alimentation rationnelle des réserves et d'un renforcement imminent du capital social, soit des parts souscrites par les Caisses affiliées.

Conformément à ses statuts, la som-

me des engagements de notre Coopérative de cautionnement ne doit pas être supérieure à 10 fois le montant des fonds propres. Or, au 31 décembre dernier, elle correspondait à 9,39 fois sa fortune, ce qui veut dire qu'une augmentation substantielle du capital social, qui constitue la part prépondérante des fonds propres (11,5 mios contre 2,78 mios de réserves), devra intervenir à bref délai si l'on veut éviter d'être contraints de « fermer boutique », momentanément du moins.

-pp-

## Le monde comme il va...

Les investigations rapides que nous portons sur notre passé historique ou préhistorique en rédigeant ces articles nous permettent de saisir quelques fils de ce tissu souvent beau, toujours vivant, qui nous fut légué par des millions de cerveaux. Cette simple constatation doit déjà nous mettre en garde contre le savoir bouleversant de l'un ou l'autre de nos semblables qui, parfois en moins de vingt ans, ont chambardé toutes les données de notre vie sociale et nous proposent de nouveaux rapports sociaux qui après une génération souvent ne brillent plus que par leur nouveauté.

Le mépris avec lequel les limaces intellectuelles de notre temps recouvrent l'amour s'accompagne d'une vague d'érotisme et d'un déferlement pornographique qui menacent non seulement un ordre social établi, mais l'ordre de la nature et de la vie. Il serait faux de penser que seul l'occident chrétiens est préoccupé de protéger l'amour par un ensemble de coutumes ou de lois qui freinent ou règlent la libido. Toutes les civilisations ont manifesté ce souci avec une constance qui donne à penser qu'il n'est point l'objet de quelque fantaisie. Par contre, la folle « libération de l'amour » qui se résume à une émancipation du sexe, dont une mauvaise part de la littérature des quarante dernières années a fait l'apologie, risque bien de devenir une fantaisie mortelle. La précipitation qui propulsa adolescents et adultes sur la trace de ces écrivains, qui usèrent leur talent pour réhabiliter le vice, ne trompe pas. Certes Freud a signalé les méfaits des refoulements, mais il serait erroné de ne retenir que cette leçon et d'oublier volontairement ou par paresse les avertissements de la psychanalyse freudienne concernant les dangers d'une libido livrée à elle-même. Estimer que dans ce domaine des règles sont inutiles, parce qu'elles ont pu varier au cours des siècles et jeter le discrédit sur des

coutumes morales qui n'ont jamais cessé de guider nos actes, témoigne d'une méconnaissance profonde de notre histoire. Car il est incontestable que la manière d'envisager la vie sexuelle contribue à renforcer ou à affaiblir l'individu aussi bien mentalement que physiquement.

Lorsque l'on voit avec quelle célérité de petits esprits supérieurs se rendent imbéciles en s'acharnant à pulvériser des principes nés d'une sagesse éprouvée, en désamorçant des problèmes auxquels nous devons répondre, sous prétexte qu'ils se confondent avec les tabous, on souhaite vivement qu'un avis comme celui-ci et qui provient d'un grand humaniste soit entendu : « Croire que l'émancipation totale de la vie sexuelle est un bien et un progrès pour l'homme, et comme une revanche de la pensée scientifique contre la mentalité infra-rationnelle, est proprement aberrant, au jugement même de la science et dans la perspective d'un empirisme positif ».

La lecture de l'histoire des peuples ou des civilisations laisse bien entendu apercevoir à maintes reprises le souci du mâle désireux de défendre « l'intégrité du sein où se formera la chair de sa race » mais ce souci d'un apparent égoïsme correspond nécessairement, à cause de son universalité, à une loi inscrite dans la nature et qui protège la vie. Certaines revendications supposées modernes nous invitent innocemment aux mœurs des peuplades primitives. Ainsi le problème des relations pré-nuptiales, qui avait fait l'objet d'une étude lors du dernier synode catholique dans notre pays, avait été résolu par les Papous de la Nouvelle-Guinée, par les Soyots de Sibérie, les Bushmen d'Afrique... dans le même sens que nos pseudo-sexologues toujours en avance d'un retour aux sources. C'est en parcourant l'histoire et la lente ascension de l'humanité vers des rives où les forces de l'esprit relèguent dans l'ombre

l'anarchie des instincts, que l'on se rend compte de la fragilité de nos conquêtes. Jamais définitives, remises en question aux époques de crise, elles constituent aussi l'un des charmes de notre existence, puisque chaque génération ne saurait se lasser d'apporter ses propositions et ses décisions.

Il n'est point de répit pour les hommes ; lorsqu'ils recherchent et établissent les principes de leurs actions, les règles de leurs actes, ils forment le succès ou la ruine de leur civilisation.

Roger Pitteloud

## Communication de l'Office de révision de l'Union

### Remise des comptes annuels à l'Union

Nous rappelons à Mesdames les gérantes et à Messieurs les gérants que les comptes annuels de 1978 doivent être terminés pour le 20 février 1979. Conformément à l'article 27, lit. c, des statuts, ils sont soumis d'abord au conseil de surveillance qui prendra connaissance des résultats au cours d'une séance spéciale. A cette occasion, ce conseil procédera à la vérification des comptes annuels. Il examinera avec soin plus spécialement les chiffres reportés au bilan et les postes du compte de profits et pertes. Il les comparera avec les éléments respectifs de l'année précédente. Les contrôles statutaires incombant au conseil de surveillance consistent surtout à vérifier si les garanties et les actes indispensables existent réellement pour tous les prêts et crédits accordés, puis à constater si tous les postes du bilan concordent avec les livres.

Après avoir été contrôlés et signés, les comptes annuels doivent être adressés sans délai à l'Union, au plus tard pour le

1er mars 1979.

A cette occasion, l'office de révision examine brièvement s'ils sont techniquement bien dressés et prend toutes les données pour les publications et statistiques officielles.

*Le retour des comptes intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans les 10 à 15 jours. Les comptes seront vérifiés et retournés dans l'ordre de leur arrivée. Des exceptions ne seront faites que dans des cas justifiés.*

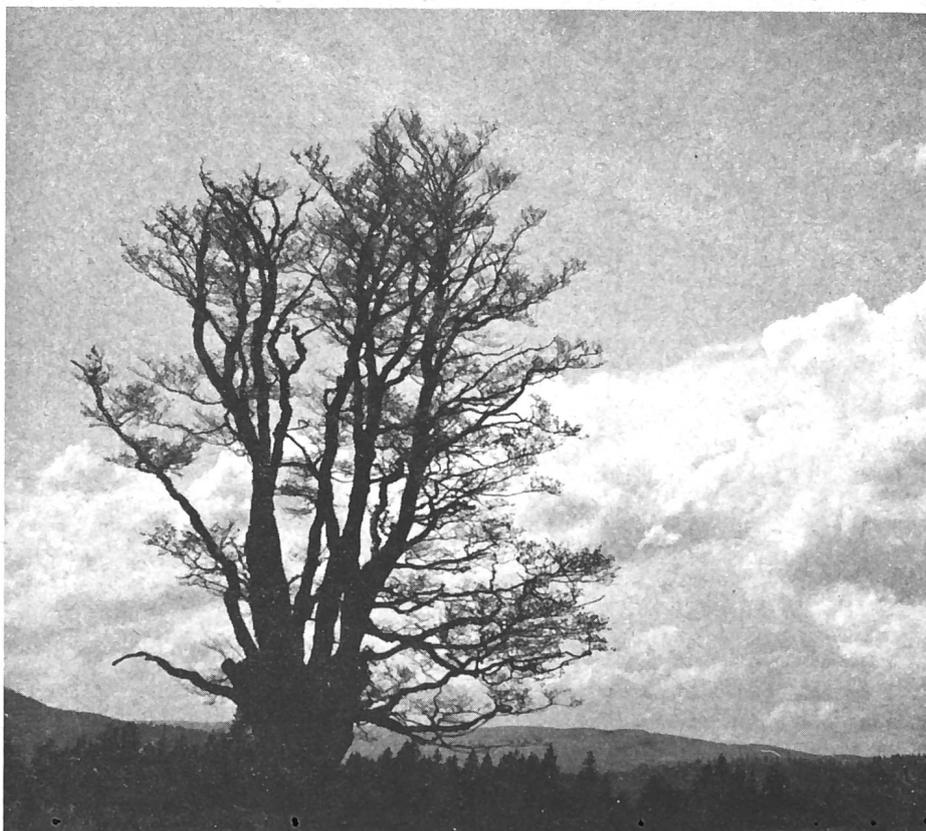
Afin d'éviter des « embouteillages » — on tiendra compte du fait qu'en un

mois et demi à peine, l'Union doit passer en revue plus de 1180 bilans — nous prions instamment gérantes et gérants de ne pas attendre au dernier moment pour adresser leurs comptes. L'envoi à l'Union se fera au moins trois semaines avant l'assemblée générale, à plus forte raison si les convocations doivent être imprimées. Au moment de l'envoi à l'Union, les comptes doivent déjà porter les signatures attestant leur contrôle par les membres du conseil de surveillance.

Mesdames les gérantes et Messieurs les gérants se feront un point d'honneur de les établir avec toute la perfection désirable. Ceux qui auraient des difficultés à terminer pour le 1er mars sont instamment priés d'en informer à temps le Bureau de l'Union.

Conformément aux statuts, l'assemblée générale ordinaire doit être convoquée pour l'approbation des comptes annuels dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au plus tard pour fin avril. La convocation sera faite au moins cinq jours avant la date de la réunion par avis individuels indiquant les objets portés à l'ordre du jour.

Le succès de l'assemblée générale dépend de sa préparation. Temps et lieux doivent être choisis judicieuse-



ment. Les rapports des présidents et du gérant constituent le point essentiel de l'ordre du jour.

Il est souhaitable de publier après

l'assemblée un compte rendu des délibérations dans la presse locale ainsi que dans le « Messenger Raiffeisen ».

-pp-

## Possibilités de collaboration entre les Caisses Raiffeisen locales et l'Union Centrale

Exposé de

**M. Alfred FREY**

**Président de la Caisse Mutuelle des Enseignants du Bas-Rhin à STRASBOURG**

**présenté au Séminaire du 75e anniversaire de l'Union**

**suisse des Caisses Raiffeisen des 6-7 avril 1978 à Saint-Gall.**

Avant d'aborder mon sujet, je crois nécessaire de dire quelques mots sur la Caisse que j'ai le plaisir de présider depuis sa création en 1966. La dénomination « Caisse des Enseignants du Bas-Rhin » est en effet moins courante que celle de « Caisse de X.bourg » ou « de Z.Ville », et mérite sans doute quelques explications.

En France, le milieu des enseignants se caractérise par un « esprit de corps », une camaraderie et un sens de la solidarité particulièrement marqués. C'est ce qui a permis de créer, d'animer, de développer, des institutions sociales au bénéfice de ses membres qui ont, je crois pouvoir le dire sans forfanterie, un caractère unique et valeur d'exemple.

Telles que :

- un régime propre d'assurance-maladie,
- un régime de retraite et de prévoyance autonome,
- une mutuelle d'assurance (la M.A.I.F.).

Il était naturel que cet esprit de corps et ce sens de la solidarité professionnelle conduisissent aussi à la constitution de Caisses de Crédit Mutuel spécifiques à notre profession.

La Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté compte donc, parmi ses 1078 Caisses locales, six Caisses propres aux enseignants.

Ce qui nous a guidé, c'est le sentiment que l'homogénéité et les

caractéristiques propres à notre profession pourraient nous permettre de réaliser des Caisses « différentes » — je n'oserais aller jusqu'à dire « d'avant-garde ».

Pourtant, il n'est pas contestable que notre Fédération Régionale utilise souvent nos Caisses comme « banc d'essai » pour « tester » des innovations qui par après sont étendues à l'ensemble des autres Caisses. Il n'est pas contestable, non plus, qu'il nous est arrivé de prendre des initiatives qui ont servi de modèle par la suite.

La Fédération s'est, en effet, appuyée sur ces Caisses pour promouvoir l'extension du réseau Crédit Mutuel dans des régions non encore connues et surtout pour y assurer le recrutement et la formation d'administrateurs nouveaux.

Nous avons ainsi pu jouer un rôle de propagateur et de démultiplicateur du Crédit Mutuel, qui n'est pas notre moindre fierté.

Je me demande si ce n'est pas par malice que la Fédération a choisi un président de Caisse d'Enseignants pour exposer devant vous ce qu'il pense des « possibilités de collaboration entre les Caisses Raiffeisen locales et l'Union Centrale ».

Je ne puis que relever le défi, et essayer de m'acquitter de ma tâche au mieux, — en tous cas aussi objectivement que possible.

Aidé en cela par les deux casquettes que j'ai l'honneur de porter

— d'abord, celle de président d'une Caisse de base ;

— ensuite, celle de membre du Conseil d'Administration et de la Chambre Syndicale de la Fédération

(l'équivalent de ce que vous appelez l'Union Centrale).

D'emblée, je voudrais proclamer avec beaucoup de force, une vérité d'évidence.

*Le Crédit Mutuel, c'est la Caisse locale, rien ne doit être fait, si ce n'est PAR elle, ou POUR elle.*

Cela va sans dire — me direz-vous. Mais chez nous, on a coutume d'ajouter : cela va encore mieux en le disant.

La moindre entorse à ce principe fondamental est le début d'un cancer qui, au fur et à mesure qu'il se propage, amène une institution de Crédit Mutuel à perdre, sinon sa force, à tous les coups son âme.

Un jubilé comme celui que nous célébrons aujourd'hui est un point d'arrivée. Mais aussi un point de départ. L'invitation qui nous a été adressée l'a rappelé opportunément. Un moment privilégié de réflexion, dont ce séminaire est la vivante expression.

De la réflexion sur notre passé nous pouvons retenir que si Raiffeisen est le père d'une œuvre qui, non seulement compte cent ans d'existence et de réussite, — mais, bien plus, gagne actuellement une nouvelle jeunesse — c'est parce qu'il eut le génie de trouver des solutions simples.

Les concitoyens de Raiffeisen végétaient dans une misère effroyable. Les paysans de cette époque avaient faim. Et leurs enfants mouraient de faim.

Raiffeisen a donc commencé par leur procurer du pain. Non pas — et ce fut là le trait de génie qui l'a fait passer à la postérité — par une assistance charitable, du style « ouvrir » de « dames patronnesses », « goutte de lait », « soupe populaire ».

Non, mais en faisant appel à eux-mêmes.

— en mobilisant leurs énergies

— par la « *Selbsthilfe* » (effort personnel ou aide à soi-même, réd.)

— en les faisant sortir de leur individualisme, en leur apprenant à *coopérer*.

En d'autres termes, en *organisant leur solidarité*.

Mais pour que solidarité il puisse y avoir, il faut qu'à sa base il y ait *communauté* qui lui fournisse sa substance :

— une communauté d'individus, de familles : une « famille de familles »,

— un groupe social, uni par des liens de sang, de voisinage, de travail en commun, ou d'intérêts,

— un groupe de personnes qui se connaissent bien, c'est-à-dire, un groupe « supervisable ».

Mais pour qu'une Caisse locale remplisse effectivement son rôle,

— pour qu'elle rende effectivement à ses sociétaires « le meilleur service au moindre coût » (comme le disent chez nous nos statuts rénovés), il est indispensable :

— qu'elle soit de dimension humaine :

il faut donc proscrire le gigantisme,

— qu'elle s'appuie sur une communauté d'hommes — (et de femmes) ! village, quartiers de ville, et d'autres cadres qu'il est vital de trouver ;

nos Caisses d'Enseignants en sont un exemple, mais ne peuvent évidemment préfigurer une panacée ;

— qu'elle soit aussi à la mesure de l'« horizon » des présidents et membres bénévoles des Conseils d'Administration et de Surveillance, — élus de la collectivité des sociétaires ; et donc seuls habilités, légitimement, à la représenter ;

— enfin, et surtout, qu'elle permette une connaissance personnelle et directe des sociétaires,

— de la part des administrateurs, d'abord ;

— du personnel, et notamment des guichetiers, tout autant : dans une Caisse de Crédit Mutuel, un sociétaire doit se sentir une personne et non un numéro.

Raiffeisen a, dès le départ, doté le « Mouvement » Crédit Mutuel d'un bras séculier sous forme d'« Entreprise », — mais d'une entreprise de nature très embryonnaire, dont le « Mouvement » a pu cependant se contenter pendant cent ans.

Et puis, brusquement, l'« Entreprise » a grandi. A tel point que nous, présidents et administrateurs élus, qui représentons, incarnons le « Mouvement », devons lutter pour conserver à celui-ci la place qui doit rester la sienne : c'est-à-dire la première.

L'« Entreprise » doit rester au service du « Mouvement », — et non le

« Mouvement » devenir un habillage « marketing » de l'« Entreprise ».

Je puis vous assurer que nous sommes nombreux, chez nous, à œuvrer pour qu'il en reste ainsi.

Le moyen pour y parvenir est simple. Comme celui que Raiffeisen mit en œuvre il y a un siècle.

*Il a un nom : COOPERATION !*

Raiffeisen a fait appel à la *coopération* entre les *individus* pour former des Caisses, — permettant de résoudre les besoins, qu'isolément, ils ne pouvaient satisfaire :

En vertu du même principe, nous devons aujourd'hui réaliser la *coopération* entre les *Caisses* (la coopération « au second degré »)

— pour maintenir l'esprit de « Mouvement » — de mouvement social que nos prédécesseurs nous ont légué, dont nous sommes comptables — et que nous devons par conséquent léguer intact à nos successeurs ;

— pour sauvegarder l'originalité du Crédit Mutuel — ses vertus propres — et, partant, sa seule justification sociale, et donc économique ;

— pour lui conserver, — lui redonner, dans la mesure où il pourrait l'avoir perdu... — la souplesse et la simplicité de son fonctionnement ;

— pour faciliter ainsi davantage encore l'accès du « plus grand nombre » (et surtout des plus déshérités) aux services bancaires — et, plus largement, financiers ;

— enfin, pour nous permettre à nous, administrateurs, représentants des sociétaires-usagers, qui nous ont élus pour faire valoir leurs droits et intérêts communs, de continuer à conserver, ou de retrouver la « maîtrise » de nos Caisses.

Des coopératives seraient-elles incapables de coopérer à leur tour entre elles ?

Pour ma part, je suis profondément convaincu — et je souhaiterais vous faire partager avec force cette « intime conviction » ! — en m'excusant auprès des organisateurs de ce séminaire — que ce n'est pas de « possibilités » de collaboration entre Caisses locales et Union Centrale qu'il faut parler, mais bien d'« obligation ».

Cette obligation de coopération dans l'expérience du Crédit Mutuel d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté peut être illustrée par trois exemples.

La responsabilité solidaire et illimitée des sociétaires, tout d'abord. Principe fondamental, — sans lequel le Crédit Mutuel n'aurait jamais pu naître ni grandir.

Mais aujourd'hui, la responsabilité, qu'elle soit illimitée ou limitée, solidaire ou non, pose problème.

Certes, par fidélité aux origines, (par «romantisme» a dit un jour quelqu'un), il faut la maintenir: elle est aussi, il ne faut pas l'oublier, la concrétisation de «l'affectio societatis», de la volonté de coopérer du sociétaire.

Mais, dans les conditions d'exercice actuelles du Crédit Mutuel la responsabilité individuelle de chaque sociétaire n'est plus suffisante: il faut la compléter, — il faut la dépasser.

Dans les banques, — la réglementation étatique le prévoit et l'impose, pour la protection des intérêts des déposants créanciers.

Au Crédit Mutuel, les excédents de gestion réalisés sont, en totalité, versés aux réserves, qui ne peuvent être réparties entre les sociétaires. Il y a donc là constitution de «fonds propres», pour inspirer confiance aux déposants créanciers, et venir à la décharge de la responsabilité des sociétaires.

Mais ce n'est pas encore suffisant. C'est pourquoi toutes les Caisses locales ont un intérêt majeur à *coopérer*, de façon à être sûres qu'aucune Caisse voisine, voire lointaine, n'ait à mettre en cause la responsabilité de ses sociétaires, ou que des déposants n'enregistrent une perte.

A cet effet, nous avons créé il y a une vingtaine d'années, dans le cadre de notre Fédération, un «Fonds de Solidarité», alimenté par des contributions versées par les Caisses locales, que nous considérons comme une «prime d'assurance» pour notre sécurité, respectivement notre tranquillité.

Ce fonds, comme son nom l'indique, substitue la solidarité des Caisses à la responsabilité des sociétaires. Et, au fil des années, je puis en attester, il est vraiment devenu aux yeux de tous le symbole de la force que peut représenter une «Union», et le bienfait qui en découle pour chacun.

Mais, conçu au départ comme un bouclier — fonds de garantie défensif — il s'est rapidement vu assigner une deuxième mission, — offensive, celle-là: être aussi un fonds de développement, financier: la création de nombreuses nouvelles Caisses, et ainsi renforcer l'«ensemble» Crédit Mutuel régional.

Chaque Caisse locale s'y est d'ailleurs retrouvée, par le rehaussement de son blason d'une couleur de jeunesse et de vigueur.

Et voici une autre illustration de l'obligation, bien davantage que la

possibilité, de collaboration entre Caisses locales et Fédération ou Union: la comptabilité.

Illustration aride, mais pleine d'enseignements, et qui débouche sur ce que je n'oserais appeler un «happy end», parce que j'ai l'impression que cela ne fait que commencer...

Les années 1970-75 furent, chez nous, cruciales. Au cours de cette période il fut procédé à la mensualisation des salaires qui s'est accompagnée par leur domiciliation sur comptes courants.

Nos Caisses ouvraient en moyenne deux mille comptes courants par jour. En plus, le compte courant pousse à la consommation alors qu'un livret donne lieu à 6 ou 7 opérations par an, il en engendre, lui, de 80 à 90!

Vous pouvez aisément faire le compte: un déluge déferlait sur nous, qui ne pouvait que nous submerger. Nous avons surmonté l'épreuve, gagné la partie.

Mais 1078 Caisses isolées, n'auraient pas résisté au déluge. Heureusement, dès 1962, furent posés les premiers jalons d'un équipement informatique. Ce fut l'un des premiers dans la profession bancaire en France. Un équipement informatique sans lequel, quelques années plus tard, rien n'eût été possible. Nous l'avons créé dans le cadre d'une coopérative spécifique — le Centre Mécanographique du Crédit Mutuel — qui démarra avec quatorze pionniers (dont notre banque Centrale et ma propre Caisse).

Au fil des ans, la plupart des Caisses confièrent leur comptabilité au Centre Mécanographique.

Ce n'est qu'en 1972 par un règlement intérieur fixé par notre Fédération que l'adhésion des Caisses locales au Centre Mécanographique devint obligatoire. Il ne restait alors que quelques Caisses isolées qui n'avaient pas encore adhéré volontairement.

La conséquence est que chaque Caisse est tenue de respecter un plan comptable standard, d'effectuer ses opérations comptables suivant un schéma imposé.

En contrepartie, elle bénéficie d'une aide technique inestimable, grâce à la production de différents documents facilitant sa gestion: tableau de bord trimestriel, édition automatique du bilan...

Un troisième exemple, plus récent celui-là, illustre à quel point est inélucltable la coopération entre les Caisses locales et leur Fédération. Il se situe dans le domaine de l'offre d'une gamme complète de produits financiers.

Les pouvoirs publics en France,

animés du souci de favoriser l'accès de tous les citoyens à la constitution d'un patrimoine, ont élaboré des produits bancaires bonifiés par des subventions. Il s'agit de l'épargne-logement, des prêts conventionnés par exemple.

Seules les banques ayant conclu une convention avec les pouvoirs publics sont habilitées à offrir ces produits.

Il n'était, bien entendu, pas question que chaque Caisse locale de France — il y en a près de 3500 — passe individuellement une telle convention. C'est la Banque Centrale qui s'est vu confier cette mission.

Une coopération nouvelle entre Caisses locales et Banque Centrale s'est ainsi instaurée.

D'autres exemples — de plus en plus nombreux d'ailleurs, au fil des ans — pourraient être ainsi cités dans les domaines les plus divers:

- le désir des pouvoirs publics de considérer le Crédit Mutuel comme un ensemble homogène parmi les autres banques;
- les contraintes inhérentes aux réglementations étatiques, proliférant toujours davantage (réserves minimales, encadrement du crédit, en particulier);
- nécessité de se présenter face au marché en front uni, d'avoir une «image de marque» identique, de présenter des «produits» semblables, d'organiser une publicité commune...

pour n'en donner rapidement que quelques-uns.

Oui, vraiment, il ne fait pas de doute que l'évolution récente — et rapide! — des besoins, des techniques et de l'environnement conduisent à une *cohérence* accrue de nos Caisses, à la formation — par-delà nos individualités, nos autonomies — d'un «ensemble» solide et charpenté appelé «Crédit Mutuel».

J'ajouterai, d'ailleurs: aussi l'évolution des hommes et de leur état d'esprit.

Si nous tentons d'analyser, en effet, l'intention — l'«affectio societatis» — qui amène nos sociétaires à adhérer à nos Caisses de base, c'est, certes, la volonté de faire partie de cette communauté restreinte, chaleureuse dont je parlais tout à l'heure, — en vue de se voir apporter une solution coopérative, humaine à leurs problèmes financiers.

Mais n'est-ce pas, non plus, à *condition* et *parce que* cette communauté s'intègre à un ensemble plus vaste, plus puissant, — et par conséquent davantage plus capable à faire valoir leurs droits et intérêts:

— à condition : que cet ensemble offre effectivement des garanties et une sécurité — par les révisions qu'il exerce, par les « fonds de solidarité » qu'il organise — de nature à les protéger contre la mise en cause éventuelle de leur responsabilité, — et/ou la perte de leurs dépôts;

— parce que : la Caisse locale est alors en mesure de faire bénéficier ses sociétaires de prestations qui — par l'« effort commun » de l'ensemble des Caisses, — sont bien supérieures à celles qu'elle pourrait offrir si elle restait isolée, — ou si ses liens avec l'« Union » n'étaient que ténus...

Est-ce dès lors trop s'avancer que d'affirmer, il y a à l'heure actuelle une espèce de « double adhésion », de double « affectio societatis » de nos sociétaires,

— à leur Caisse de base, d'abord  
— mais aussi à l'« ensemble Crédit Mutuel », ensuite ?

N'est-ce pas là le vrai fondement, issu du « pacte social », non plus de la possibilité, mais de l'obligation de collaborer, de coopérer entre Caisses locales et Union ?

Cela conduit évidemment à un renforcement de l'activité, des pouvoirs et de l'influence de ce que nous appelons, chez nous, les « organismes centraux », ou — plus exactement — « de deuxième degré » : Fédération, Caisse Centrale, et autres, que nous avons été amenés — ou serons encore amenés — à créer : « pour les besoins de la cause ».

Renforcement nécessaire, nous l'avons vu par les exemples que j'ai cités tout à l'heure.

Renforcement inéluctable.

Mais renforcement bénéfique aussi, — parce que, seul, il nous permet aujourd'hui, (« plus qu'hier et bien moins que demain », pour parler avec Rosemonde Gérard) — de rendre à nos sociétaires « le meilleur service au moindre coût ».

Renforcement qui cependant pourrait devenir dangereux, — si nous en oublions le but, qui en trace donc aussi les frontières.

J'en reviens à mon leitmotiv :

*Le Crédit Mutuel, c'est la Caisse locale, rien ne doit être fait, si ce n'est PAR elle ou POUR elle.*

Le problème de fond, auquel nous devons constamment nous sentir confrontés, c'est celui de réaliser un équilibre dynamique — *dynamique!* — entre :

— la souveraineté, la prépondérance, la prépotence! — de la commu-

nauté de base : la Caisse locale,

— et les impératifs de la concentration nécessaire.

Mais cette certaine concentration (ou concentration certaine) ne peut être légitime que si elle permet aux Caisses locales de mieux remplir leur mission, — c'est-à-dire :

— un accroissement équilibré de leurs ressources;

— un perfectionnement quantitatif, et surtout qualitatif de la distribution de leurs crédits;

— le développement de leurs autres services (comptes courants notamment);

— l'amélioration de leur productivité et de leur rentabilité, donc la diminution de leurs coûts.

*Rien ne doit être fait, si ce n'est POUR elles...*

En d'autres termes, les organismes « de deuxième degré » ne doivent pas avoir de fin en soi, — mais seulement des objectifs complémentaires à ceux du « premier ». Leur activité ne peut

avoir d'autre objectif que de permettre aux Caisses locales de réaliser dans des conditions toujours meilleures les buts que leurs sociétaires leur assignent.

Mais, dans ces limites — et seulement dans ces limites ! — je suis profondément convaincu que, non seulement nous ne pouvons pas éviter, — mais devons « librement consentir » à un resserrement entre nous et, partant, à un accroissement des tâches, — par conséquent des pouvoirs (susceptibles d'aller jusqu'à certaines formes d'entraînement, voire de tutelle) de notre « union », de notre « fédération ».

Le meilleur fonctionnement de nos Caisses locales est à ce prix.

Leur pérennité aussi.

« L'union fait la force », — en vérité.

Mais bien plus — pour nos Caisses locales, désormais — *SEULE notre union FERA notre force!*

## A nos collaborateurs occasionnels

### Concerne : comptes rendus d'assemblées des Caisses affiliées

Nous sommes heureux de pouvoir relever, une fois de plus, les grands progrès réalisés par nos collaborateurs occasionnels dans la rédaction et la présentation de ces comptes rendus. Non seulement ils se sont efforcés d'être brefs (exception faite de quelques reportages d'assemblées jubilaires) ils ont encore délibérément laissé de côté les données ou renseignements intéressant uniquement le cercle de lecteurs du rayon d'activité de leur Caisse, tels que le nom des scrutateurs, le local où l'assemblée a eu lieu, etc. En plus de cela, ils nous ont, dans la règle, remis des manuscrits que nous avons pu transmettre directement à l'imprimerie.

Nous les en remercions très sincèrement.

A l'intention des nouveaux collaborateurs, nous nous permettons de répéter ce qui suit :

— Seules paraîtront dans un des plus prochains numéros du journal les communications auxquelles nous pouvons immédiatement donner le « bon à tirer », tout en y apportant les corrections que nous jugeons utiles.

— Les manuscrits insuffisants seront mis en réserve et recopiés lorsque nous aurons le temps de les transcrire.

— Nous recevons parfois des coupures de journaux en caractères fins, aux lignes trop serrées, des manuscrits quasiment illisibles, ou des pages tapées à la machine à écrire sans aucun intervalle. Nous ne pouvons pas les transmettre ainsi à l'imprimeur.

Dans l'intérêt des Caisses qui désirent publier une relation de leur réunion annuelle, nous prions nos correspondants de bien vouloir tenir compte de ces remarques.

Par avance, nous leur disons : merci.

*La rédaction du « Messenger »*

## La rubrique de la banque centrale

### Retrait de billets de banque italiens

La « Banca d'Italia » à Rome a ordonné le retrait des billets de banque de

**50 000 lires italiennes,  
« Type 1967/Leonardo ».**

Ces coupures seront mises hors cours dès le 31 mars 1979.

Nous prions gérantes et gérants de nous faire parvenir à temps, mais **pour le 28 février 1979 au plus tard**, les billets qu'elles doivent échanger.

La banque centrale

## Coopérative de cautionnement de l'Union suisse

### Extrait des délibérations de la séance du conseil d'administration du 10 novembre 1978

Sous la présidence de M. Pierre Willi, le conseil d'administration a tenu sa huitième séance de la période administrative 1976-1980.

Le procès-verbal de celle du 2 juin 1978, établi et lu par M. Curt Wäschle, gérant, est approuvé.

Suite aux commentaires fournis par le gérant, les placements de capitaux effectués à partir du 1er octobre 1977, pour le compte de la Coopérative de cautionnement, sont entérinés.

Le conseil prend connaissance d'un nombre non négligeable de rejets de demandes de cautionnement présentées depuis le 1er octobre 1977 et ratifie les décisions prises. Par rapport au nombre de requêtes acceptées pendant cette même période, le pourcentage de 1,88 % de demandes rejetées peut être considéré comme très modeste d'autant qu'il est en diminution d'un peu plus de 2 1/2 % sur celui de l'an dernier à la même époque. Cette amélioration est à attribuer aux multiples directives et instructions données durant nos cours de formation et séminaires.

Le conseil d'administration enregistre avec satisfaction l'adhésion à la Coopérative, depuis le 1er octobre 1977, de 20 institutions Raiffeisen de

Suisse alémanique, 4 du Tessin et 12 de Suisse romande. Au 30 septembre 1978, des 1190 Caisses et Banques Raiffeisen affiliées à l'Union, 1108, ou 93 %, étaient sociétaires de notre Coopérative de cautionnement qui espère pouvoir rallier à sa cause, dans un proche avenir, toutes celles qui en demeurent encore à l'écart.

Le conseil d'administration autorise ensuite l'augmentation du capital social de 9 mio de francs telle qu'elle a été préparée par la gérance. Les nouvelles attributions de parts se feront en tenant compte de la somme du bilan et du volume des cautionnements signés pour les Caisses affiliées, la Coopérative dépendant, en ce qui concerne la

deuxième condition, de la bienveillance et de l'intérêt qui lui sont témoignés. Cette nouvelle répartition donnera ainsi la possibilité à la Coopérative de consentir, pendant quelques années, des cautionnements à ses membres.

Le gérant renseigne encore le conseil d'administration sur les pertes potentielles prévisibles. Selon ses explications, la Coopérative de cautionnement se verra dans l'obligation de faire honneur à sa signature dans plusieurs cas.

Le dernier point à l'ordre du jour, « divers », a donné lieu à des discussions très intéressantes.

Wä

(traduction H.-A.S.)

## 1979

### Nombreuses assemblées commémoratives et jubilaires

Dans le courant de cette année, 51 institutions Raiffeisen du pays fêteront dans l'allégresse le 25e, le 50e ou le 75e anniversaire de leur fondation. D'autres tiendront à marquer d'une pierre blanche une 40e ou une 60e date de naissance. Ne pouvant être conjointement au four et au moulin, les représentants de l'Union suisse sont tenus, dans la règle, de limiter leur participation aux trois événements historiques ou traditionnels : les 25e, 50e et 75e anniversaires.

Au 31 décembre 1978, 6 Caisses et Banques Raiffeisen purent établir leur 75e bilan annuel, 25 arrivèrent au terme de leur 50e exercice comptable et 20 procédèrent à leur 25e grand bouclément.

La Suisse romande est honorablement représentée dans les deux derniers groupes puisqu'elle compte 6 institutions qui fêteront leurs noces d'argent et 11 Caisses jubilaires. En voici la liste :

#### Jubilés, 50e anniversaire

Courroux  
Develier  
Rebeuvelier, au Jura  
Collex-Bossy  
Collonge-Bellerive  
Confignon et  
Le Grand-Saconnex, dans le canton de Genève  
Bramois  
Grimisuat  
Port-Valais  
Vollèges, en Valais

#### Noces d'argent

Beurnevésin  
Bonfol, au Jura  
Corpataux/Fribourg  
Gorgier/NE  
Commugny et  
Rossinière dans le canton de Vaud.

La direction de l'Union suisse aura l'occasion, lors des assemblées jubilaires et commémoratives, de présenter de vive voix ses félicitations aux Caisses qui seront en fête ainsi qu'à leurs sociétaires et de souligner que toutes ces institutions se sont toujours distinguées par leur fidélité à notre idéal et à nos principes coopératifs.

Sans plus tarder, la rédaction du « Messenger » adresse aux coopérateurs et aux dirigeants de ces 51 « banques » Raiffeisen ses compliments les plus chaleureux accompagnés de tous ses vœux pour un avenir qui sera, elle n'en doute pas, digne de leur glorieux passé.

-pp-

#### Proverbe allemand

Mieux vaut pas de cuiller que pas de soupe.

Lisez  
et  
faites lire  
Le Messenger  
Raiffeisen

## Le coin du français

### Germanismes I

Pour un francophone, de longues années passées dans un milieu alémanique ne sont pas sans danger. Inconsciemment la pratique de la langue allemande déteint et elle peut avoir des effets désastreux sur l'emploi du français. J'ai pensé qu'il ne serait pas inutile de consacrer quelques chroniques à ce problème. Les Suisses romands qui vivent en Suisse allemande — et les Suisses alémaniques qui savent bien le français — seront peut-être reconnaissants d'être mis en garde contre certains germanismes.

Ainsi quand une de mes connaissances — française! — affirme sans hésiter que le médecin lui a prescrit une « diète » de trois semaines, elle utilise un germanisme. C'est une « cure » ou un « régime » de trois semaines qu'elle aurait dû dire.

« Se blâmer » (sich blamieren) n'existe pas en français. L'équivalent français est « se rendre ridicule ».

« Je l'ai connue comme (als) jeune fille » n'est pas correct. Il faut dire « je l'ai connue jeune fille ».

« Les vieux Gaulois étaient un peuple belliqueux » est une traduction vicieuse du mot « alt ». La forme correcte est « les anciens Gaulois étaient un peuple belliqueux ».

Un spécialiste de la langue, de la littérature et de la civilisation anglaises n'est pas un « angliste » (Anglist) comme on me le dit parfois, c'est un *angliciste*.

« Demain j'irai regarder (anschauen) la nouvelle pièce » n'est pas français. On dit simplement « demain j'irai voir la nouvelle pièce ».

« Cet élève copie de (von) son voisin » est incorrect. En bon français, « on copie sur son voisin ».

On dit « J'ai eu de la peine à m'*acclimater* à une telle altitude » et non à m'« acclimatiser ».

Le mot « drastique » ne s'emploie en français qu'en terme de médecine : « un remède drastique (= qui agit) ». Il est donc faux de dire « un moyen drastique (« drastisch »), un exemple drastique, etc. ». Il faut, dans ce sens, utiliser d'autres adjectifs, par exemple « un moyen radical, un exemple frappant, etc. ».

Pour terminer, notons encore que « Delikatessenhandlung » est en français un « magasin de comestibles ». En effet, ce mot n'a rien à faire avec des « délicatesses »!

P.S. On me demande si « *voire même* », qui sert à renforcer une affirmation, est correct. Bien qu'elle soit condamnée par certains puristes et un peu archaïque, cette expression

est admise par la plupart des grammairiens qui font autorité. On peut donc écrire sans hésiter : « l'expédition a été pénible, *voire même* dangereuse ». Ov

## Les propos du pédagogue

### Sur une plage de l'Adriatique...

Paresseusement allongé sur une chaise longue j'observe curieusement le va-et-vient des vacanciers qui, petit à petit, gagnent la place qui leur est attribuée pour s'adonner aux minutieux préparatifs, préludes aux séances de bronzage, critère indéniable des quelques jours de repos au bord de la mer. Tout à coup, la marche saccadée, parfois trébuchante d'un homme d'âge mûr attire mon attention; lentement, avec précaution, il se dirige vers son parasol proche du mien. Discrètement, je l'examine de pied en cap. Physiquement, à première vue, il paraît de constitution robuste mais ses mains sont agitées d'un tremblement nerveux, son dos est légèrement voûté, tout son corps semble douloureux.

Avec prudence, il se débarrasse lentement de son attirail de plage qu'il dispose soigneusement sur le sable. Chaque mouvement nécessite de sa part une concentration, un effort de volonté remarquables. De temps en temps, un moment de détente s'impose. Chez lui, tout est méthodique, calculé. Apparemment, il ne manifeste aucune impatience, pas le moindre geste d'humeur, mais je suppose combien violent doit être son combat intérieur pour chaque résultat à atteindre. Maintenant il se dévêt, sa tension s'accroît, ses difficultés s'intensifient, il les résout avec une patience digne d'admiration. Tout son corps maintenant est agité d'un tremblement nécessitant une pause plus longue avant de poursuivre son énergique action. Parfois, fatigué à l'extrême, il s'appuie sur le dossier de sa chaise pour reprendre son souffle. Le voilà enfin prêt! Il ne lui reste plus qu'à s'étendre. Là, encore que d'obstacles à franchir, que de nouvelles douleurs à supporter! Enfin, le combat se termine, confortablement installé, je ne distingue plus que le sommet de sa tête couronnée de cheveux noirs, tout frisés. Je consulte ma montre, trois quarts d'heure se sont écoulés pour permettre à cet infirme d'occuper sa place!

Quelle énergie, quelle fermeté morale nécessite cette lutte de chaque

instant! Le simple fait même, de se déplacer, de se trouver dans un milieu où tout respire la santé, la joie de vivre, de devenir un motif de curiosité peut-être. Ajoutez à cela les difficultés innombrables, les angoisses sans cesse renouvelées, et la perspective, peu réconfortante, d'une aggravation de son état.

Un exemple parmi tant d'autres, mais pour nous quel sujet de profonde méditation! Quelle doit être notre reconnaissance envers la Providence pour ce don précieux de la santé qu'Elle nous a si largement octroyée. Ne saurons-nous jamais en apprécier l'incontestable valeur? Pensons à nos frères infirmes et, dans la mesure de nos possibilités, aidons-les sous toutes les formes, à mieux supporter une vie de souffrances et de renoncements! N'est-ce point là le reflet d'une charité agissante?

Pi.

### Pensée

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

Boileau

### A nos lecteurs

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au mois prochain le compte rendu de l'assemblée des délégués du 25 novembre 1978 de la fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen. Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs et de notre correspondant.

En revanche, nous publions dans ce numéro l'excellente relation du séminaire organisé en novembre dernier à l'intention des gérantes et des gérants des Caisses de cette fédération.

—pp—

### Pour tous vos imprimés



Grafipress  
Av. de Longemalle 9  
1020 Renens

# Promotion de fin d'année à l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Dans sa séance du 30 novembre 1978, le conseil d'administration a procédé aux nominations suivantes :

## Administration centrale

*La signature complète*: (conjointement à deux) est conférée à :

MM. J. Antoine Kissling, dr en droit, conseiller juridique  
Théophile Wirth, dr.rer.publ., secrétaire de direction

## Mandataires commerciaux :

MM. Jean Widmer, service du personnel  
Joseph Hofstetter, centre mécanographique

## Banque centrale

### Mandataires commerciaux :

MM. Werner Hedinger, service des crédits aux particuliers et aux collectivités de droit public

Marcel Rohner, service des titres

## Office de révision

### Fondés de pouvoir :

Les réviseurs :  
MM. Fritz Bänziger  
Werner Casanova  
Pierre Metthez  
Pierre Stillhart

### Mandataires commerciaux :

Les réviseurs :  
MM. Auguste Noser  
Edouard Zappa  
Ernest Zimmerli.

La rédaction du «*Messenger Raiffeisen*» présente aux nouveaux promus ses félicitations et leur souhaite, à l'avenir encore, plein succès dans leurs importantes et délicates fonctions.

—pp—

## Saint-Gall : vous connaissez ?

Tout Suisse romand — ou du moins la plupart d'entre eux — sont allés, une fois dans leur vie, à Genève, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg ou Sion. A Berne également, ainsi qu'à Zurich, pour affaires, et à Bâle, visiter le Jardin zoologique ! Mais lesquels d'entre eux sont-ils allés à St-Gall ? Bien peu, je l'ai constaté à maintes reprises. Et c'est dommage, c'est étonnant — c'est surtout fort regrettable.

St-Gall est loin de la Suisse romande ? Tout est relatif. Ceux qui prétendent cela sont souvent allés à Paris, à Lisbonne, à Rome ou à Londres, sans parler de l'Amérique ou de l'Asie ! Oubliant qu'au début du IXe siècle déjà, St-Gall fut, du point de vue religieux, intellectuel, économique, un des centres les plus importants de la culture occidentale. L'actuelle Bibliothèque abbatiale — d'une richesse inestimable — faisait alors partie du célèbre monastère bénédictin fondé en l'an 719 par St-Otmar. C'est d'ailleurs en 612 que le moine irlandais Gall construisit sa cellule dans la haute vallée de la Steinach, couverte alors de terrains incultes et de forêts vierges.

L'un des lieux les plus émouvants de la ville est certainement l'endroit qui peut paraître anonyme à quiconque en ignore la signification, mais qui fut celui où vécut St-Gall. Près de la cathé-

drale, à quelques pas d'une rue à forte circulation, entre le trottoir, le point de départ d'un funiculaire miniature et quelques façades : une cascade d'eau fraîche sortant des taillis — c'est là que le moine irlandais passa de nombreuses années, dans une solitude presque totale.

St-Gall est donc une ville au passé prestigieux, qui a conservé au long des ans un romantisme bucolique. Mais ne nous y trompons pas : St-Gall ne s'est jamais abandonnée à ce romantisme. Tout en en conservant le cachet extérieur, elle a su pénétrer dans les temps modernes avec une rare efficacité. Parmi un nombre impressionnant d'écoles, d'hôpitaux, de musées, de théâtres et de salles de musique, de places de sports divers, notons l'Ecole des hautes études économiques et sociales, dont la renommée a largement dépassé nos frontières. Et si la vieille ville a su conserver avec bonheur d'anciens édifices de toute beauté, des maisons à colombages, des fenêtres en encorbellement — que l'on peut admirer dans des rues interdites aux véhicules à moteur — nous trouvons dans d'autres quartiers des maisons commerciales d'un style audacieux, des banques modernes, un théâtre dont l'architecture d'avant-garde est remarquable.

St-Gall est donc une ville dans laquelle l'envie nous prend d'y prolonger notre séjour. Tout d'abord parce que la campagne en est si proche que les quartiers extérieurs — qui n'ont rien d'une banlieue habituelle, cernée de tours locatives — nous offrent un mélange accueillant de maisons familiales, de jardins, de villas, de bosquets ombragés et de parcs verdoyants.

Deux promenades se prêtent particulièrement bien à découvrir la ville dans son ensemble : ville d'affaires, d'hôtels, de magasins alléchants et ville de loisirs, de plaisance, de repos, en un mot : ville de tourisme.

La première de ces promenades est située au sud de la ville, partant du terminus du petit funiculaire déjà mentionné. De là, on longe le Dreilindenberg qui domine toute la ville. On se rend ainsi parfaitement compte de sa configuration — vieille ville, quartiers modernes, environs campagnards — au creux d'un large vallon. Etonnamment proche, le lac de Constance ouvre largement l'horizon.

La seconde de ces promenades fait face à la première, au nord de la ville. Elle nous conduit de Rotmonten à Heiligkreuz par le parc pittoresque et très aéré de «*Pierre et Paul*». De là, on domine également la ville ; mais la vision de celle-ci est moins précise. Par contre, les dernières maisons sont entourées de pâturages où broutent paisiblement des troupeaux de belles vaches grises. Et le parc de «*Pierre et Paul*» nous offre la vision étonnante de chamois, de bouquetins et de marmottes, de cerfs, de biches et de daims folâtrant dans de vastes espaces libres. C'est ainsi qu'à St-Gall vous trouvez d'une part la campagne, d'autre part les attraits infiniment variés d'une cité animée, tout à la fois ancienne et moderne.

Mais à notre époque où, soudain, le tourisme pédestre a pris une valeur inattendue, St-Gall nous offre également, à proximité même de la ville, un réseau merveilleux de randonnées pédestres. Nous ne pourrions citer ici tous les buts plus ou moins proches ou lointains que l'on découvre dans les campagnes et forêts environnantes. Relevons tout de même la fameuse course à panoramas lointains et multiples qui nous conduit de Vögelsegg, sur la ligne de chemin de fer de Trogen, à Lustmühle sur la ligne St-Gall - Appenzell. On marche ainsi deux heures durant sur des crêtes nous offrant des points de vue de toute beauté au sud et au nord, avec la possibilité de haltes bienfaisantes en pleine nature ou dans de sympathiques auberges de campagne.



...Près de la cathédrale, à quelques pas d'une rue à forte circulation, entre le trottoir, le point de départ d'un funiculaire miniature et quelques façades: une cascade d'eau fraîche sortant des taillis — c'est là que le moine irlandais passa de nombreuses années, dans une solitude presque totale...

A l'opposé de ce but, après avoir franchi le village de Wittenbach, au nord de St-Gall, on rejoint Erlenholz, au bord de la Sitter. Dès lors, on remonte le cours de la rivière en une promenade ravissante accompagnée de mille chants d'oiseaux. Le chemin pédestre épouse les méandres du cours d'eau, au bord duquel peuvent se faire des haltes reposantes.

\* \* \*

St-Gall... Une ville, tout un pays dans lesquels on ne peut manquer de se sentir heureux. Cela non seulement

grâce à un environnement charmant et pittoresque, mais davantage encore en raison de l'accueil qui nous est réservé en ces lieux. Car, en effet, les Saint-Gallois sont accueillants. Et c'est cela surtout qui devrait attirer là-bas davantage de Romands. On aimerait les y recevoir, les croiser dans la rue, les entendre parler français sur les terrasses des cafés, dans la vieille ville. Alors décidez-vous et allez à St-Gall, pour tendre la main à nos Confédérés de l'autre bout de la Suisse! (SPS)

Robert Porret

## L'or

En août 1971, les Américains supprimèrent la convertibilité du dollar en or. En clair, cela signifiait que les Etats-Unis refusaient de céder de l'or aux banques centrales des autres Etats contre les dollars que celles-ci détenaient. L'opération fut présentée comme le dernier acte du processus baptisé « démonétisation de l'or ».

Sans doute y avait-il belle lurette que les monnaies d'or ne jouaient plus de rôle comme moyens de paiement entre

particuliers; dans aucun pays, les banques d'émission n'échangeaient les billets contre des pièces d'or à leur valeur nominale. Mais, dans les relations internationales, l'or servait encore au règlement des soldes débiteurs des balances de paiement; et, dans les réserves monétaires des banques centrales, le dollar équivalait à l'or puisqu'il était convertible.

Selon les théories en cours à l'époque, l'or devait devenir une simple

marchandise, traitée sur un marché libre, destinée à l'industrie et au commerce. Le dollar, monnaie de réserve internationale, ne devait pas perdre son importance du fait de la « démonétisation de l'or », car sa valeur propre ne paraissait pas dépendre de sa relation avec le métal jaune, mais uniquement de la santé et de la puissance de l'économie américaine.

Sept ans ont passé et il faut bien constater que la théorie n'est pas avérée. L'économie américaine est restée puissante, mais la création continue de dollars a eu les mêmes effets que toutes les créations précédentes de monnaies de papier. Privées de référence déterminée — d'étalon — les monnaies flottent ou, plutôt, elles ballottent dans la tempête. Bien que l'économie américaine reste solide, le dollar évanescence n'est plus à même d'exercer sa fonction de monnaie de réserve. La recherche de substituts fait le malheur de pays comme la Suisse, infiniment trop petite pour prendre le relais des Etats-Unis. Et l'or prend sa revanche; démonétisé, simple marchandise traitée sur des marchés libres, il joue plus que jamais le rôle de valeur sûre, aisément stockable; tous les pays — Etats et particuliers — s'en procurent et constituent des réserves.

Il faut constater ces faits qui démentent les théories. La constitution d'un fonds monétaire européen suscite les espoirs de tous les pays du continent, qui aspirent au rétablissement de la stabilité monétaire, au moins entre eux. L'entreprise est difficile en raison de la grande disparité des économies: écarts entre les taux d'inflation des divers pays, structures très différentes aussi des balances de revenus. La volonté de concertation et de collaboration des banques centrales des pays d'Europe ne suffit apparemment pas à la création d'un système qui fonctionne; il faut aussi un étalon auquel chacun se réfère et des moyens de règlement des engagements réciproques. Pourquoi pas l'or? On a cru que ce n'était plus qu'une fétiche. Il faut reconnaître aujourd'hui que les hommes y croient plus qu'aux théories monétaires.

Groupements Patronaux Vaudois

## Tabacs et cigares

	p. kg.
Tabac populaire	16.40
«Buregluck»	17.40
«Montagnard»	19.—
100 Brissagos	32.—
200 Habana	35.70

Von Arx - Tabacs  
5013 Niedergösgen  
Tél. : 064 / 41 19 85

Retour en cas de  
non-convenance

# 61e Assemblée des délégués de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand

C'est l'automne que les délégués de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand choisissent pour leur réunion annuelle dans l'un des districts du canton. Cette année, l'honneur de recevoir les quelque 230 participants était réservé au district de la Broye, plus précisément au grand bourg de Domdidier, impatient de montrer, avec une certaine fierté, la magnifique Halle des Sports récemment construite.

Certes, les congressistes qui, au petit matin, avaient quitté un coin ensoleillé de la montagne ou même du plateau, furent quelque peu surpris par l'épaisse nappe de brouillard qui noyait la Basse-Broye. Néanmoins, le chaleureux accueil du Broyard mit rapidement un peu de soleil et rasséréna, pour la journée, tous les participants. L'élan fut en effet très rapidement donné.

Les raiffeisenistes fribourgeois respectent à merveille la ponctualité, puisqu'à l'heure fixée, le président, M. Willi Blanc, faisant honneur à sa charge, adresse à l'assemblée les souhaits de bienvenue usuels, mais indispensables, et relève la présence toujours appréciée des délégués de l'Union suisse, des invités, des autorités du district et du village et des membres dirigeants de la Caisse locale.

En prélude à cette magnifique rencontre, les voix claires et mélodieuses des jeunes chanteurs et chanteuses de l'Ecole secondaire apportent une note de fraîcheur et de gaieté bienvenue par l'interprétation, sous l'habile direction de M. Pierre Huwiler, de deux chansons de Charles Trenet: « Il y a un grillon dans la maison » et « Je chante ». C'est par de vifs applaudissements que ce chœur sympathique est remercié.

C'est alors que M. Simon Corminbœuf, président du comité de direction de la Caisse locale, enchaîne en disant toute sa reconnaissance au comité de la Fédération d'avoir choisi Domdidier pour tenir ces assises. Il ne peut s'empêcher d'en ressentir une grande satisfaction et se déclare conscient de l'honneur qui rejaillit sur lui-même et sur les membres de l'institut dont il assume la responsabilité. En

quelques mots, il expose l'évolution et le développement de cette coopérative d'épargne et de crédit dont le total du bilan atteint 6,5 millions de francs.

Ce résultat est d'autant plus méritoire que, dans le village, deux établissements régionaux et une agence de la Banque de l'Etat de Fribourg ont guichets ouverts.

M. Corminbœuf se plaît encore à relever les bonnes relations entretenues avec le canton de Vaud. Il souligne que maintes associations économiques et sociales de la région sont mixtes, en ce sens que leurs membres se recrutent tant dans la Broye vaudoise que fribourgeoise. Ce phénomène n'est pas extraordinaire si l'on sait que le découpage des terres fribourgeoises dans le canton de Vaud résulte plus d'un acte humain que des événements naturels.

L'ordre du jour est alors abordé par M. le président Blanc qui, après avoir désigné les scrutateurs, invite le secrétaire, M. Marcel Demierre, à donner connaissance des délibérations de l'assemblée générale de 1977 à Ecuwillens. Fidèle, précis, détaillé, ce procès-verbal est approuvé par acclamations.

## Rapport du président

Le rapport présidentiel nous rappelle que la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand se soucie de la bonne marche de ses Caisses affiliées par la formation régulière des cadres. Comme chacun le sait, le mouvement Raiffeisen est implanté dans le canton depuis de nombreuses années. Sa vitalité et son développement ne sont plus à démontrer. Ainsi, le 10 décembre 1977, au Restaurant de l'Escale, à Givisiez, fut organisé un cours d'instruction pour gérantes et gérants, sous l'égide de l'Union suisse, et, chaque année, nombreuses sont les Caisses qui fêtent des anniversaires importants. Pour 1978, il y a lieu de citer:

- Crésuz: 25 ans d'activité,
- Orsonnens, Massonnens et Grolley: 50 ans d'activité,
- Barberêche: 60 ans d'activité.

Bien sûr, à chacune de ces manifestations, un membre du comité s'est fait le porte-parole de la Fédération

pour présenter sur place les félicitations et les vœux de prospérité.

Certaines Caisses connaissent, d'autre part, un développement si réjouissant qu'il nécessite la construction de locaux modernes et spacieux. Ce fut notamment le cas de celle de Charmey où un service à plein temps fut même introduit.

Quant à l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, elle a fêté, à Lucerne, ses 75 ans d'existence. Le président ne pouvait donc pas passer sous silence cet important événement, ce d'autant plus qu'à cette occasion, plusieurs personnalités du monde politique et financier rendirent un vibrant hommage au mouvement raiffeiseniste en témoignant de son influence et de son utilité dans l'économie du pays. Des économistes renommés s'exprimèrent dans le même sens lors d'un séminaire tenu à l'Ecole des Hautes Etudes Economiques et Sociales de St-Gall. Ils démontrèrent la position importante des banques coopératives sur le plan national et international, ainsi que les possibilités de développement des Caisses Raiffeisen au sein du système bancaire suisse.

De tels propos ne peuvent que réjouir les militants du mouvement et les encourager à persévérer dans leur action.

Si l'on décrie parfois les jeunes gens d'aujourd'hui en les accusant d'insouciance, le palmarès ci-après prouve qu'il ne faut pas généraliser et que certains d'entre eux préparent sérieusement leur avenir. La liste des élèves du Centre professionnel cantonal qui ont obtenu le prix Raiffeisen le démontre. Ce sont:

- Mlles Myriam Waeber, couturière en fourrure,
- Marie-Hélène Musy, dessinatrice en machines,
- Jeanine Vaucher, droguiste,
- Patricia Marguet, employée de bureau,
- Nicole Castella, employée de bureau,
- Micheline Dutoit, employée de bureau,
- Chantal Brulhart, employée de commerce,
- Suzanne Ducret, vendeuse,
- Catherine Monney, vendeuse,
- M. Nicolas Raemy, vendeur.

Depuis la dernière rencontre, 10 membres dirigeants nous ont quittés pour jouir du repos éternel. Ce sont :

#### **Aumont**

M. Alphonse Volery, président du comité de direction.

#### **Avry-devant-Pont**

M. Joseph Brülhart, Gumefens, membre du conseil de surveillance.

#### **Belfaux**

M. le Curé Roger Ballaman, président du conseil de surveillance.

#### **Cerniat**

M. Louis Meyer, ancien président.

#### **Grolley**

M. Isidore Jaquet, membre du conseil de surveillance dès 1935 ; secrétaire du comité de direction dès 1936.

#### **Murist**

M. Marcel Bise, regretté gérant durant 35 ans, décédé tragiquement.

#### **Onnens**

M. Gabriel Perret, secrétaire du conseil de surveillance.

#### **Ponthaux**

M. Henri Julmy, président du comité de direction.

#### **Praroman**

M. Casimir Fontaine, vice-président du comité de direction.

#### **Villarepos**

M. Jean Johner, président du comité de direction.

L'assemblée se recueille et honore leur mémoire par une prière de M. le Curé Moullet de Nuvilly.

Le président analyse ensuite le résultat de l'exercice et la situation au 31 décembre 1977. Il communique quelques données intéressantes à publier, même si la lecture en est peut-être fastidieuse. D'emblée, nous pouvons dire que les 61 Caisses de la Fédération se portent bien. Le nombre des sociétaires en augmentation de 290 se monte à 7172 unités. La somme des bilans en progression constante passe de 254,8 millions à 271,9 millions, soit une moyenne de 4 460 000 par Caisse. Leur importance est très diverse. Certaines n'atteignent pas le million, alors que l'une d'entre elles excède les 20 millions. Entre ces extrêmes, la gamme est très étendue.

Il convient de citer encore quelques chiffres : les dépôts d'épargne totalisent 182,04 millions répartis en

33 340 carnets, les obligations passent à 51,1 millions de francs et les comptes courants à vue et à terme à 15,8 millions.

Les placements se présentent comme suit : comptes courants débiteurs 63 millions, prêts sur nantissements 6,1 millions, prêts et crédits aux collectivités de droit public 28,8 millions, hypothèques 109,5 millions.

Pour donner une image complète de l'importance des Caisses Raiffeisen dans l'ensemble du canton, nous devons ajouter que les 15 instituts de la partie allemande comptent 4601 coopérateurs, une somme des bilans de 279 millions de francs et 32 852 déposants d'épargne. Sur le plan suisse, le total des bilans s'élève à 10,19 milliards de francs.

Nous pouvons donc conclure que les Caisses Raiffeisen prennent une place toujours plus marquée dans l'économie et les finances des régions qu'elles desservent et dans l'ensemble de notre pays. Que tous ceux qui se consacrent et se dévouent à cette cause en soient vivement félicités.

En guise de conclusion, le président soumet à la méditation de chacun une pensée du Chanoine Victor Raemy, pionnier du mouvement raiffeiseniste de Fribourg romand :

« Nos Caisses Raiffeisen les plus solides ne tarderaient pas à devenir des machines sans âme, une paperasserie sans amour, si elles n'étaient pas soutenues et vivifiées par le dévouement chrétien ».

Cet exposé présidentiel, clair et détaillé à la fois, fut salué par de francs applaudissements.

#### **Comptes et budget**

La Fédération ne dispose que de quelque argent indispensable à la vie de toute association. Les Caisses affiliées en assurent les recettes par leurs cotisations, lesquelles, pour le prochain exercice, sont renouvelées sans changement.

Quant aux cordons de la bourse, ils sont tenus par M. Georges Gumy d'Ecuvillens qui rend compte à l'assemblée de sa gestion. Celle-ci est approuvée à l'unanimité après que les vérificateurs de Cugy et de Domdidier se furent portés garants de son exactitude.

Il est un fait acquis que les Caisses Raiffeisen continuent à progresser. Si elles sont déjà bien connues, il

importe néanmoins de soutenir une certaine publicité afin d'attirer l'attention d'une plus large couche de la population. C'est pourquoi le comité fédératif a pensé à une propagande commune organisée par le canal de la Fédération. Cette proposition est acceptée sans autre par l'assemblée des délégués qui permet dès lors de libérer un montant de fr. 5 000.— dans ce but. M. Willy Blanc entrevoit déjà quelques projets réalisables.

#### **Election statutaire**

Le renouvellement du comité se déroule sans problème. Arrivés au terme de leur mandat quadriennal, tous les membres acceptent une réélection. Leur activité ayant été justement appréciée, ensemble et à l'unanimité, ils sont reconduits dans leur fonction.

Il appartient aussi à l'assemblée de désigner le président. M. Willi Blanc qui a occupé ce poste avec aisance et distinction est présenté par le secrétaire. Il est spontanément acclamé. Il continuera donc à œuvrer à la tête de la Fédération et à en assurer la bonne marche avec le dévouement et le savoir-faire qu'on lui connaît.

#### **Exposé de M. Joseph Roos, directeur de la Banque centrale**

La détermination du taux d'intérêt n'est pas chose simple. Elle est le résultat d'une technique compliquée, pas toujours aisée à saisir par le profane. Il est parfois difficile de concilier une rentabilité normale avec une liquidité commandée par les circonstances. Voilà le thème que s'est proposé de traiter M. Joseph Roos, directeur de la banque centrale, pour justifier la récente adaptation des taux appliqués aux Caisses affiliées.

Comme l'Union suisse fonctionne en fait selon le principe des vases communicants avec les instituts membres, son bilan présente une structure particulière que l'on ne rencontre guère dans les autres établissements financiers du pays. Elle compte par exemple à son passif d'importants dépôts non échus, à terme, des Caisses Raiffeisen, à intérêts fixes, aux anciens taux. Lorsqu'est apparue la baisse rapide du coût de l'argent, elle n'a pas pu s'adapter à la nouvelle situation avec effet immédiat et avec le même rythme.

Il convient de rappeler que les avoirs à vue et à court terme cons-

tituent la liquidité. Or, ces placements procurent un rendement si faible que la marge s'est amenuisée. En ces temps d'incertitude économique et financière, il faut travailler avec précaution. C'est dans cet esprit que la liquidité a même été augmentée pour faire face, en toutes circonstances, aux demandes de crédits des Caisses affiliées, leur permettant ainsi l'octroi de prêts à la clientèle locale. L'Union suisse entend donc remplir son devoir, sans pour autant perdre de sa vitalité. Elle n'a jamais revendiqué plus que son dû et s'est montrée assez généreuse tant que le marché de l'argent était favorable.

La politique des taux d'intérêt ne résulte pas seulement des décisions de la direction de l'Union suisse, mais elle est le fruit de discussions avec les membres des conseils d'administration et de surveillance qui, eux, sont les délégués des Caisses Raiffeisen. Cette entente réciproque est certainement une garantie de prise de position équitable.

L'orateur ne manque pas de relever aussi que l'Union suisse effectue, sans rémunération, des prestations très importantes en faveur des instituts membres. Le coût de ces services se chiffre annuellement par plusieurs millions de francs, dépenses qu'il s'agit de couvrir, en plus des autres charges courantes, par une marge d'intérêts suffisante.

Sur un autre plan, l'administration simple des Caisses affiliées, l'activité bénévole des membres de leurs conseils sont des éléments de poids qui se

traduisent dans la comptabilité par des frais réduits. En outre, le contact direct avec la clientèle toute proche dont la situation est connue des organes dirigeants est une sérieuse garantie contre les risques de perte.

En conséquence, tous ces facteurs propres aux Caisses Raiffeisen permettent de faire bénéficier la clientèle de conditions souvent meilleures que d'autres établissements concurrents, parfois même trop favorables et cela sous diverses formes.

Telles sont, en résumé, les explications et les justifications données par M. J. Roos concernant la politique relative aux taux d'intérêt pratiqués par la Banque centrale.

#### **Exposé de M. Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse**

M. Paul Puipe aborde en premier lieu un sujet déjà connu de certains. Il estime néanmoins utile de le rappeler. Il s'agit de la « Convention relative à l'obligation de diligence lors de l'acceptation de fonds et de l'usage du secret bancaire ».

Cette convention doit entraver l'application abusive du secret bancaire qui pourrait se produire si les banques facilitaient ou rendaient possibles des affaires qu'en principe elles déclinent ou réprouvent. Comme aucune exception n'était possible, cette convention a été signée par l'Union suisse qui engage les Caisses Raiffeisen en assurant qu'à l'occasion des révisions annuelles l'application en soit contrôlée.

Les banques s'obligent ainsi à :

- a) ne plus ouvrir ou gérer désormais de comptes ou de dépôts dont les ayants droit ne sont pas connus. Dans les cas où les opérations sont effectuées par des intermédiaires liés au secret professionnel, des dispositions sont prises pour dégager la responsabilité de la banque ;
- b) ne pas accepter de fonds de provenance douteuse que la banque peut reconnaître comme ayant été acquis par des actes qui, selon le droit, sont punissables ou peuvent donner lieu à une extradition ;
- c) ne prêter aucune assistance en matière de fuite de capitaux ou de fraude fiscale. En particulier, les banques ne doivent pas se prêter à des manœuvres visant à tromper les autorités fiscales en délivrant des attestations susceptibles d'induire en erreur.

Il est, bien sûr, entendu que les organes de révision ont l'obligation de contrôler l'application de ces dispositions et de dénoncer les infractions éventuelles. Des sanctions sont aussi prévues à l'encontre des coupables.

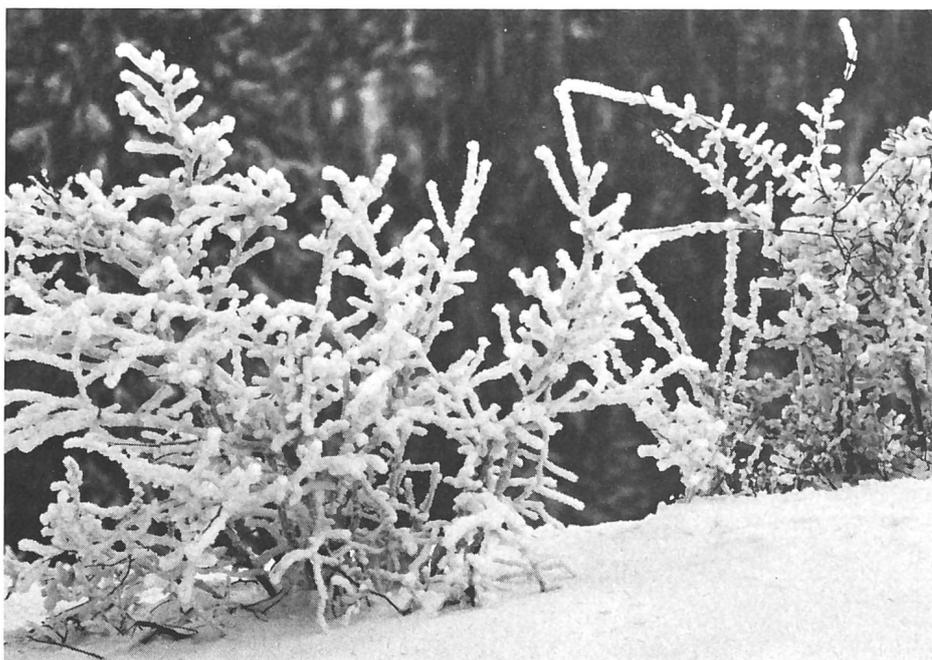
Il convient de préciser que les règles énoncées dans la convention n'atténuent en rien la portée du secret bancaire, contrairement aux dires de certains.

M. Puipe traite ensuite un autre sujet d'actualité, à savoir celui de la concurrence entre les banques.

Si, à l'origine, gérées par des profanes, elles étaient modestes et peu nombreuses, les Caisses Raiffeisen se sont considérablement développées par la suite. Aussi, de plus en plus, elles se voient contraintes d'adhérer directement ou par l'intermédiaire de l'Union suisse à certaines ententes, car elles sont devenues un concurrent que le monde bancaire ne saurait ignorer. Elles ne peuvent dès lors échapper à l'observation de règles de concurrence déjà imposées aux membres de l'Association suisse des banquiers.

Afin de ne pas mal interpréter certaines prescriptions parfois subtiles, nous n'entrerons pas dans les détails fournis par l'orateur, puisque des précisions sont données aux organes chargés de les appliquer.

L'importance croissante que prennent les Caisses Raiffeisen entraîne des obligations nouvelles qu'il s'agit d'assumer, même si elles ne plaisent pas à tout le monde. C'est en somme



la rançon d'un développement réjouissant.

Enfin, M. Puipe, en guise de conclusion, recommande instamment l'observation stricte des règles imposées afin de sauvegarder l'intégrité et le bien de l'ensemble.

Il est alors 11 h. 30 lorsque le président, rayonnant et visiblement satisfait de la manière dont se sont déroulés les débats, peut annoncer la clôture de l'assemblée qui finalement a baigné dans une atmosphère détendue et agréable.

### Le repas

Après l'apéritif généreusement offert par la commune de Domdidier, les congressistes, l'appétit aiguisé par quelque bonne odeur de cuisine, se rendent sans tarder dans la grande salle pour faire honneur au plat fribourgeois minutieusement préparé à leur intention par un cuisinier expert et servi avec délicatesse par un personnel gracieux.

Quant à la fanfare de Domdidier, La Harpe, dirigée par M. André Marion, elle avait déjà pris place sur la scène afin d'accompagner le repas en musique.

C'est M. Tobie Collaud, vice-président de la Caisse Raiffeisen locale, après avoir le matin déjà tout orchestré pour assurer à chaque délégué l'accueil le plus chaleureux, qui accepta la tâche délicate de major de table. Il s'en acquitta d'ailleurs avec beaucoup d'aisance et sut très bien faire la part de la musique et des allocutions.

M. Georges Guisolan, préfet d'un district de la Broye très découpé et caractérisé par ses diverses enclaves, félicite et remercie les Caisses Raiffeisen du rôle économique et social qu'elles jouent dans le canton et dans son district. Il apporte également les salutations du Conseil d'Etat qui n'ignore rien de la mission bénéfique de ces instituts d'épargne et de crédit.

M. le Préfet eut l'occasion d'apprécier la compréhension de l'une de ces Caisses dans un certain cas. C'est pourquoi, il souhaite que le mouvement raiffeiseniste perdure dans son organisation.

Quant à M. Georges Godel, syndic de Domdidier et président de l'Association des communes broyarde, heureux de fraterniser dans cette sympathique ambiance, il présente son

village de 1600 habitants. L'agriculture y est prospère. Mais, depuis quelques années, son visage a quelque peu changé: de bonnes entreprises artisanales et de petites industries s'y développent. De plus, de nombreuses constructions nouvelles y ont vu le jour. Il se fait, d'autre part, un point d'honneur d'avoir pu réaliser, sous sa présidence, cette magnifique Halle dont on a déjà parlé et où la jeunesse de Domdidier pourra s'adonner à ses sports préférés.

M. François Brülhart, président de Fribourg allemand apporte, dans le dialecte de son district, le salut et les vœux de la fédération de la partie alémanique du canton.

On entend encore M. Gérald Collaud, député, féliciter les raiffeisenistes de Fribourg romand au nom de la députation broyarde. Il les remercie de l'avoir associé à la manifestation de ce jour et d'avoir choisi cette région de la Broye pour leurs assises annuelles. Il souligne l'apport de ces instituts financiers à l'économie locale. Pour lui, cette organisation est une sorte d'autogestion villageoise; tout se passe entre gens connus. Il en profite pour rappeler l'effort entrepris pour le développement du district, que ce soit dans les domaines touristiques, industriels ou agricoles, tout en relevant l'indispensable bonne collaboration existante entre Vaudois et Fribourgeois.

M. le Curé Auguste Moullet dit toute la reconnaissance due aux membres qui, durant au moins 25 ans, ont assumé des responsabilités dans les divers comités locaux. Il le fait en rappelant le sens chrétien du mouvement raiffeiseniste. Il cite, entre autres, les paroles d'un ancien Conseiller d'Etat fribourgeois qui avait déjà compris la valeur de cette œuvre. Voici donc les noms des personnes à qui il a été rendu hommage:

#### Barberêche

M. Henri Michel, vice-président du conseil de surveillance.

#### Bouloz

M. Denis Ducrest, membre du comité de direction.

#### Courtion

M. Irénée Berset, président du conseil de surveillance.

#### Crésuz

M. Charles Savary, président du conseil de surveillance.

M. Emile Barras, gérant.

#### Massonnens

M. Gaspard Brülhart, membre du conseil de surveillance pendant 21 ans, puis président du comité de direction depuis 4 ans.

#### Riaz

M. Olivier Chollet, membre du comité de direction.

M. Georges Gumy, d'Ecuvillens, caissier de la Fédération, adresse encore quelques paroles de remerciement à l'endroit des représentants de l'Union suisse.

Puis, M. Clément Delacombaz, d'Albeuve, interprète pour la circonstance, un chant de son répertoire.

Mais ce délicieux repas et cette merveilleuse journée allaient encore attendrir les cœurs de tous les participants. En effet, comme apothéose, rien ne pouvait remplacer le « Vieux Chalet », entonné avec émotion par M. Alphonse Thévoz, de Praroman, et repris en chœur par l'assistance.

Alors, tout était dit. Chacun avait rempli son rôle. C'est donc sans doute un excellent souvenir que les congressistes garderont de leurs assises à Domdidier, un village où l'accueil est chaleureux, l'organisation menée de main de maître et la bonne humeur communicative. Autant d'éléments qui ont contribué à la réussite de cette manifestation où chacun a également pu constater, avec satisfaction, que les Caisses Raiffeisen gravissent les échelons supérieurs.

F.M.

## Les conseils de la poste...

### Imprimés

Les *imprimés* peuvent être des « casse-tête tarifaires ». Qu'en est-il par exemple des *textes complétés à la main*? Faut-il encore les considérer comme imprimés? En fait, il est permis d'apporter, au moyen d'un procédé quelconque, des adjonctions déterminées sur tous les imprimés. Sont notamment admis comme compléments:

- le nom et l'adresse de l'expéditeur et du destinataire, ainsi que la formule de politesse;
- le lieu et la date de dépôt;
- la signature;
- le numéro de téléphone et de télélex, l'adresse télégraphique, le compte de chèques postaux et le compte bancaire de l'expéditeur

(à titre de complément d'adresse);  
— les marques de contrôle sous forme de lettres et de numéros.

Il est en outre admis de corriger des fautes d'impression, de même que de biffer, de souligner, d'encadrer et de marquer d'une croix certains mots ou éléments du texte imprimé, en tant que ce procédé n'a pas pour but de constituer une communication particulière.

D'autres adjonctions sont permi-

ses sur certains envois (p. ex. cartes illustrées, avis de passage, listes de prix courants, etc.).

Désirez-vous en savoir davantage sur les dispositions applicables aux imprimés? Adressez-vous alors au responsable du service de la clientèle de votre direction d'arrondissement postal ou à un office de poste.

« Lettre à nos clients »

No 4 — 1978

## Séminaire pour gérants et gérantes des Caisses Raiffeisen neuchâtelaises

Heureuse initiative que celle de l'Union suisse de donner la possibilité aux gérantes et gérants neuchâtelais de suivre un séminaire de 4 jours à St-Gall.

C'est ainsi que le 7 novembre 1978, M. Roland Séchaud, sous-directeur de l'Union, accueillit en gare de St-Gall 18 gérantes et gérants (pardon, 17, le 18e — notre ami Emile — ayant décidé de musarder autour du canton avant de découvrir le chef-lieu), avides de savoir et heureux de trouver, sinon un soleil automnal, un accueil chaleureux.

Ce cours, parfaitement organisé, débuta dans le spacieux attique de l'Union par un exposé de M. J.-P. Pfammater, réviseur, qui développa le sujet complexe: Garanties des prêts et crédits. Le conférencier remplit sa mission en connaisseur, insista sur la différence entre contrat et constitution du gage, mettant en opposition les prêts et les crédits, les cédules et les obligations hypothécaires, les cautionnements de personnes physiques et ceux de personnes morales, complétant son sujet d'exemples précis et décrivant chaque formule adéquate.

M. Reinhart mit en évidence les succès et les performances du Centre mécanographique ainsi que les problèmes encore à résoudre afin de satisfaire les Caisses affiliées. La visite de ce secteur laissa une profonde impression à chaque participant, surpris de l'appétit et de la digestion de l'ordinateur.

M. R. Séchaud présenta trois exposés: le crédit de construction, les réserves spéciales et les dépôts libres. Chaque sujet, enrichi d'un dossier remis à tous, capta l'attention des participants.

N'ayant pas affaire à des novices, l'orateur n'insista que sur certains aspects du financement des constructions, en particulier celles présentant des pièges pour les Caisses: maisons d'habitation livrées « clés en main »,

projets de construction exécutés par des entrepreneurs généraux, etc. Si l'Union conseille l'ouverture de nouvelles réserves spéciales, « Pertes sur débiteurs », « Compensation d'intérêts », etc., ce n'est pas pour tromper le fisc, mais bien pour que les Caisses fassent paraître des comptes annuels équilibrés, réguliers afin de gagner la confiance du client et qu'elles possèdent quelque avoir en cas de déboire.

Quant aux dépôts libres, M. Séchaud a mis en garde gérantes et gérants sur les conséquences fâcheuses qui peuvent survenir par la non-observation de quelques précautions.

Il appartenait à M. J. Roos, directeur, d'apporter le salut de la banque centrale, de définir la politique de cet organisme, de justifier les taux qu'elle pratique. Grâce à des graphiques éloquentes, l'orateur fit comprendre que la banque centrale, contrairement aux idées préconçues de nombreux raiffeisenistes, ne s'enrichit pas sur le dos des Caisses affiliées et que sa position parfois délicate est à prendre en considération.

Le sous-directeur de la banque centrale, M. C. Blattner, dans un exposé sur les opérations de paiement, présenta les systèmes Eurochèques, Travelers Chèques et, par une visite fort intéressante de ses bureaux, familiarisa son auditoire avec l'opération Swift, liaison très rapide entre banques étrangères pour négocier les chèques.

M. P. Metthez, réviseur bien connu de chacun, ayant déjà présenté aux Geneveys s/Coffrane le 2 septembre 1978 son classeur réservé au sujet « Formalités à accomplir lors de l'octroi de prêts et crédits », se contenta de répondre aux nombreuses questions qui jaillissaient de toutes parts.

Dans un 2e exposé, M. Metthez, avec feuilles de comptabilité à l'appui, traita les opérations de change.

Le juriste de l'Union, M. Kissling,

aborda le chapitre « Directives pour le gérant lors du décès d'un client » et se heurta d'emblée aux remarques de nos compagnes choquées des avantages reconnus aux hommes dans le Code civil. Avec tact et humour, il évita toute polémique, rassura ces dames en parlant de la future révision du CC, et chacun se plut à relever l'excellence de ses conseils et de ses directives.

M. Gouvernon, fondé de pouvoir à la Coopérative de cautionnement, définit l'essor extraordinaire de cette institution, très utile et de plus en plus sollicitée et présenta les nouvelles prestations qu'elle assure désormais.

La discussion générale fut largement utilisée dans chaque exposé et nous pouvons remercier tous les conférenciers qui, souvent interrompus, répondirent avec amabilité et précision aux nombreuses questions, remarques et vœux exprimés.

Des visites et la présentation du film publicitaire Raiffeisen complétèrent cet enrichissant séminaire; visites du bâtiment de l'Union sous la houlette de M. Homberger, de la fabrique Petroplast de Andwil et de l'importante banque Raiffeisen de Waldkirch.

Nous adressons encore nos vifs remerciements à l'Union suisse; chacun, sur le chemin du retour, formait le vœu que ce séminaire ne soit pas le seul mais le premier maillon d'une longue chaîne.

RG

## Disparité croissante des revenus en Suisse

### Agriculture

Le SAB (Groupement suisse pour la population de montagne) constate avec étonnement que le message du Conseil fédéral du 23 octobre sur les mesures envisagées pour atténuer les difficultés économiques ne contient rien d'une éventuelle nouvelle crise de l'emploi avec les répercussions que cela implique sur la problématique de la politique régionale. Les mesures envisagées sont plutôt dirigées dans le sens d'un renforcement de l'industrie d'exportation sur les marchés internationaux. La part des exportations au produit national brut a passé de 35,3% en 1973 à 42% en 1977. Le ralentissement de la croissance en relation avec un redressement de l'économie suisse dans le commerce international sont, d'après le secrétaire du SAB, les causes principales de la disparité croissante dès 1972 entre les régions riches et les régions pauvres du pays.

Bulletin de presse SAB